

# PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS

## CHARTE D'ENGAGEMENT

Novembre - 2025



FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn



## AVANT-PROPOS

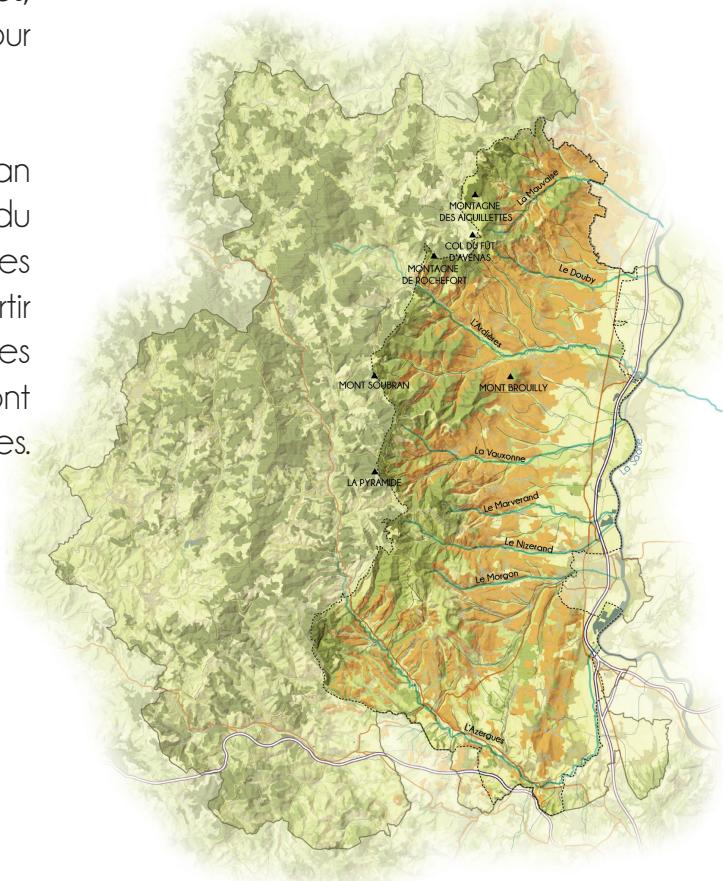
En approuvant à l'unanimité le SCoT 2025-2045, les élus du Beaujolais ont fait le choix d'un développement maîtrisé, équilibré et exigeant qui préserve mieux nos ressources et valorise nos paysages sur lesquels le Beaujolais fonde son identité. Atout majeur pour l'attractivité de notre territoire, les paysages participent également à la qualité du cadre de vie des habitants.

L'urbanisation, les extensions non contrôlées, l'insertion des constructions aux entrées des villages et dans les bourgs, l'enrichissement de certaines parcelles viticoles ou bien encore la dégradation des lisières des parcelles boisées et des continuités paysagères, appellent des réponses concrètes pour protéger ce patrimoine naturel.

Fruit d'une large concertation, le Plan Paysage porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais et ses partenaires fixe des objectifs de qualité paysagère à partir d'un diagnostic détaillé des atouts et des fragilités des paysages du Beaujolais dont témoignent notamment les coteaux viticoles.

À travers ce Plan Paysage, les enjeux sont multiples : la sobriété foncière et l'insertion paysagère des projets, la densification acceptable des bâtis, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, sans oublier la préservation des espaces agricoles, viticoles.

C'est tout l'objet des 12 actions que 15 communes volontaires se sont engagées à expérimenter en signant cette charge d'engagement.



# AMBITIONS

## Énergie

Promouvoir un développement plus sobre en énergie qui passe par la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, notamment par la recherche dans les nouveaux projets d'une orientation du bâti et de modes de construction limitant les besoins en énergie. Respecter les critères du SCoT et des zones d'accélération définies par les communes pour les implantations d'équipements d'énergies renouvelables.

## Agriculture

Préserver l'agriculture comme activité économique de production et acteur majeur de la préservation des paysages, notamment en réservant les bâtiments agricoles à la reprise et au maintien des exploitations pour encourager l'installation des jeunes exploitants, et en réglementant strictement le photovoltaïque sur les vignobles et les parcelles agricoles.

## Foncier

Mettre en œuvre une stratégie de développement économique en espace qui intègre la notion de sobriété foncière afin de mieux protéger les terres agricoles et viticoles (conformément à la loi sur le zéro artificialisation nette - ZAN), et la densification dans les enveloppes urbaines existantes.

## Bâti

Rechercher systématiquement un équilibre entre densification du bâti et préservation de la nature avec des prescriptions exigeantes encadrant l'évolution des paysages, quitte à interdire les infrastructures et équipements de production d'énergies renouvelables quand leur installation y porte atteinte.

## Forêt

Valoriser et maintenir les couverts forestiers, identifier les lisières menacées par la fermeture des paysages, valoriser les ressources et mettre en place des coopérations pour favoriser la plurifonctionnalité des paysages forestiers.

## Ressources et paysages

Préserver les ressources, notamment la ressource en eau, protéger la biodiversité et mettre en valeur les paysages remarquables (coteaux, lignes de crêtes et points de vue remarquables), ce qui implique de rendre inconstructibles les secteurs les plus sensibles telle que la trame verte et bleue et tous les corridors de biodiversité.

## ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

### 1 - Respecter les objectifs de qualité paysagère inscrits dans le SCoT

- Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés
- Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels
- Expérimenter l'« agrivoltaïsme » réversible sur des parcelles non visibles des crêtes et des points de vue définis au SCoT en recherchant l'amélioration des productions agricoles ou viticoles.

### 2 - Valoriser l'identité des paysages du Beaujolais et leur couture avec les autres entités

- Rechercher un équilibre entre les espaces naturels, agricoles, viticoles et bâties, à traduire dans les règlements graphiques et écrits des documents d'urbanisme locaux
- Composer des franges urbaines liant espaces viticoles, naturels et urbains
- Développer des systèmes agricoles et viticoles capables de s'intégrer aux tissus urbains
- Réinvestir les friches viticoles par des expérimentations de nouveaux cépages ou des cultures fruitières adaptées au sol tout en garantissant l'ouverture des paysages

### 3 - Affirmer le rôle de l'eau dans les paysages du Beaujolais

- Renforcer la présence de la trame verte et bleue au sein du paysage viticole, naturel et urbain
- Intégrer la présence et le rôle de l'eau dans les espaces publics urbains existants et en projet partout où cela est possible par le biais d'aménagements adaptés aux évolutions climatiques
- Refonder des écosystèmes agricoles et viticoles intégrant la gestion de l'eau

### 4 - Structurer les itinéraires de découverte des paysages du Beaujolais

- Développer les mobilités douces à l'échelle du territoire par la mise en connexion des villages via des itinéraires visibles et identifiés
- Aménager des espaces d'accueil et de convivialité au sein des espaces viticoles et naturels, en bordure des routes et chemins et aux franges des villages
- Renforcer la présence de lieux de découverte et de compréhension des paysages viticoles et naturels du Beaujolais en continuité de la démarche du Géoparc

Ces engagements sont cohérents avec les objectifs de qualité paysagère inscrits dans le SCoT approuvé le 26 juin 2025. Ils tendent vers un objectif commun : un projet conciliant le développement du territoire et la préservation et la valorisation durables des paysages du Beaujolais.

### → **Suivi**

Le suivi des engagements sera assuré par le Syndicat Mixte du Beaujolais. Il fera l'objet d'une journée de visite in situ annuelle avec différents acteurs du territoire, afin d'échanger collectivement sur l'évolution des paysages sur des sites à enjeux. Un document de synthèse et de communication sera diffusé au Conseil Syndical et auprès de l'ensemble des collectivités signataires.

Cette communication annuelle sera l'occasion d'un bilan, d'un débat et d'une mise en cohérence concertée des initiatives.

### → **Modification des engagements**

Toute proposition de modification du contenu de la Charte fera l'objet de la même procédure d'approbation que celle utilisée pour la présente Charte.

### → **Adhésion à la Charte**

L'ensemble des communes qui ont expérimenté le plan d'action du Plan Paysage et celles qui souhaitent mener des actions pilotes, les intercommunalités et les acteurs locaux sollicités sont invités à approuver la Charte.

### → **Contenu et outils**

L'annexe de la présente charte présente les Objectifs de Qualité Paysagère, le Plan d'Action décliné en 12 fiches action, donnant des outils à la réalisation, et au suivi du Plan de Paysage.

# CHARTE D'ENGAGEMENT

Pour le Syndicat Mixte du Beaujolais  
Pascal RONZIERE, Président

Pour la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône  
Pascal RONZIERE, Président

Pour la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées  
Daniel POMERET, Président

Pour la Communauté de Communes Saône-Beaujolais  
Jacky MENICHON, Président

Pour la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien  
Patrice VERCHERE, Président

## Pour les communes

Sylvain SOTTON, Maire de Beaujeu  
Rémi AURION, Maire de Cogny  
Jean-Michel TOURNISOUX, Maire de Lantignié  
Didier CHAVAND, Maire de Létra  
Valérie DUGELAY, Maire de Lucenay  
Philippe GEORGES, Maire de Marchampt  
Gérard TACHON, Maire de Le Perréon  
Daniel MICHAUD, Maire de Quincié-en-Beaujolais  
Jean-Paul VARICHON, Maire de Saint-Lager  
Gérard CHARDON, Maire de Saint-Vérand  
Stéphane PARIZOT, Maire de Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais  
Christian VIVIER-MERLE, Maire de Theizé  
Pascal TERRIER, Maire du Val d'Oingt  
Jean-Charles PERRIN, Maire de Vaux-en-Beaujolais  
Christian PRADEL, Maire de Vindry-sur-Turdine

## Pour les acteurs et partenaires locaux

Jean-Marc LAFONT, Président d'Inter Beaujolais  
  
Frédéric PRONCHERY, Président du CAUE Rhône Métropole  
  
Anne-Laure SOLEILHAVOUP, Directrice du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

# PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS

## OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PLAN D'ACTIONS

Novembre - 2025

Beaujolais  | Syndicat Mixte  
du Beaujolais

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn



# SOMMAIRE

---

RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE	3
LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	7
LE PLAN D'ACTIONS	21



1

## RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE

## RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE

1

LE MAILLAGE  
AGRICOLE  
ÉQUILIBRÉ SUPPORT  
D'UNE POLYCULTURE  
DU TERRITOIRE

2

LA MOSAÏQUE DES  
ESPACES DE NATURE  
EN TANT QUE LIANT DU  
TERRITOIRE ET ESPACES  
D'INTÉRÊT RÉCRÉO-  
TOURISTIQUE

3

L'ITINÉRANCE MULTIPLE DU  
TERRITOIRE, RÉVÉLATRICE  
DE LA DIVERSITÉS DE  
QUALITÉS DU BEAUJOLAIS  
VITICOLE, ET DES TRAMES DE  
CIRCULATION HISTORIQUES

4

LA COMPLÉMENTARITÉ  
ET LA CORRÉLATION  
ENTRE LES ESPACES  
URBAINS ET AGRICOLES



# PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS



2

## LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## QU'EST-CE QU'UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ?

- Des caps à poursuivre en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages du Beaujolais.
- Orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure du projet de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leur sont attribuées.
- Le renforcement d'une politique intégrée du paysage pour s'assurer que le paysage soit utilisé durablement.
- Ils constituent le fil rouge formulant et spatialisant les orientations, recommandations et actions du plan de paysage.
- C'est un pacte commun à mettre en œuvre sur les prochaines années.

## RÉPONDRE AUX ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

- Les enjeux identifiés préalablement, sur la base des dynamiques en cours dans les paysages du Beaujolais prennent en compte toutes les dimensions d'un projet de territoire.
- Les objectifs de qualité paysagère constituent autant de réponses à ces différents enjeux, permettant d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein des espaces considérés.

Le SCoT révisé approuvé le 26 juin 2025 demande que les Objectifs de Qualité Paysagère définis dans le Plan Paysage soient déclinés dans les documents d'urbanisme locaux de l'ensemble du Beaujolais.

# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## OQP 1 #

CONFORTER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT  
LE MAILLAGE DES PAYSAGES AGRICOLES  
ET VITICOLES

1.1 GÉRER LES FRICHES AGRICOLES ET VITICOLES  
TOUT EN PRESERVANT LEUR POTENTIEL POUR  
LAGRICULTURE ET LA VITICULTURE

1.2 ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE  
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE  
PROXIMITÉ AVEC DES CIRCUITS-COURTS

1.3 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE  
AGRICULTURE VIABLE ET DURABLE SUR LE  
TERRITOIRE, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX EFFETS DU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

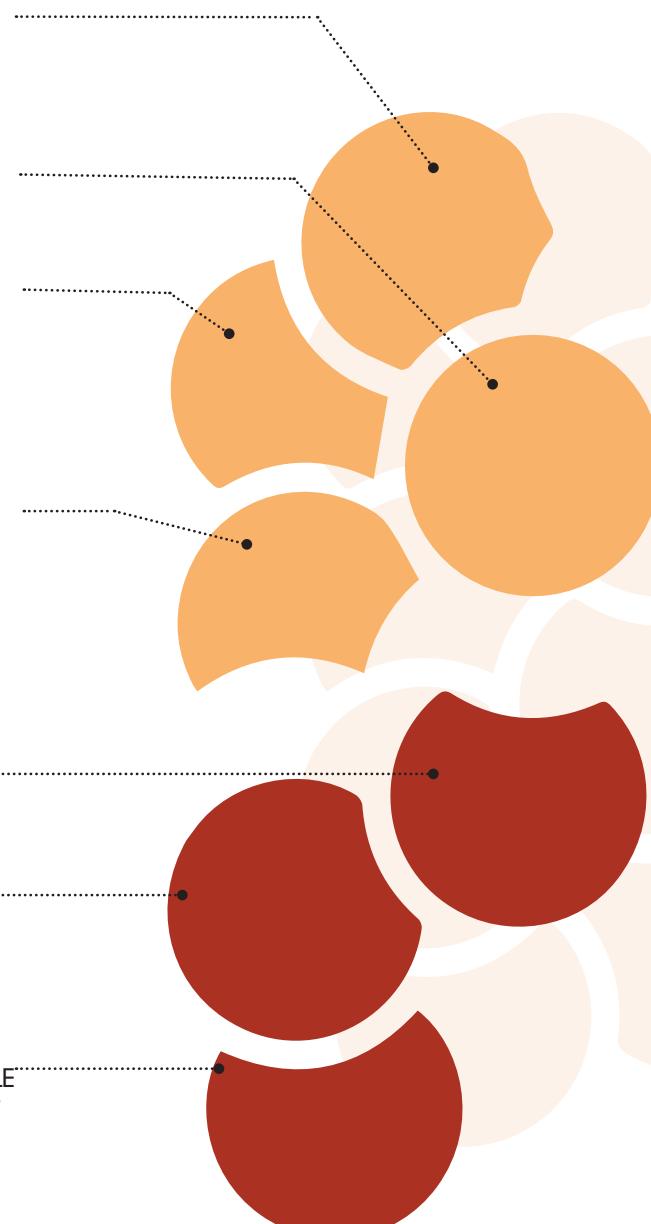
1.4 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES  
ET VITICOLES ET FORESTIERS

4.1 GÉRER LES INTERFACES ENTRE ESPACES  
AGRICOLAS - URBAINS - NATURELS  
CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS  
DU SCOT EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES  
MARGES URBAINES ET VILLAGEOISES

4.2 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET  
L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS

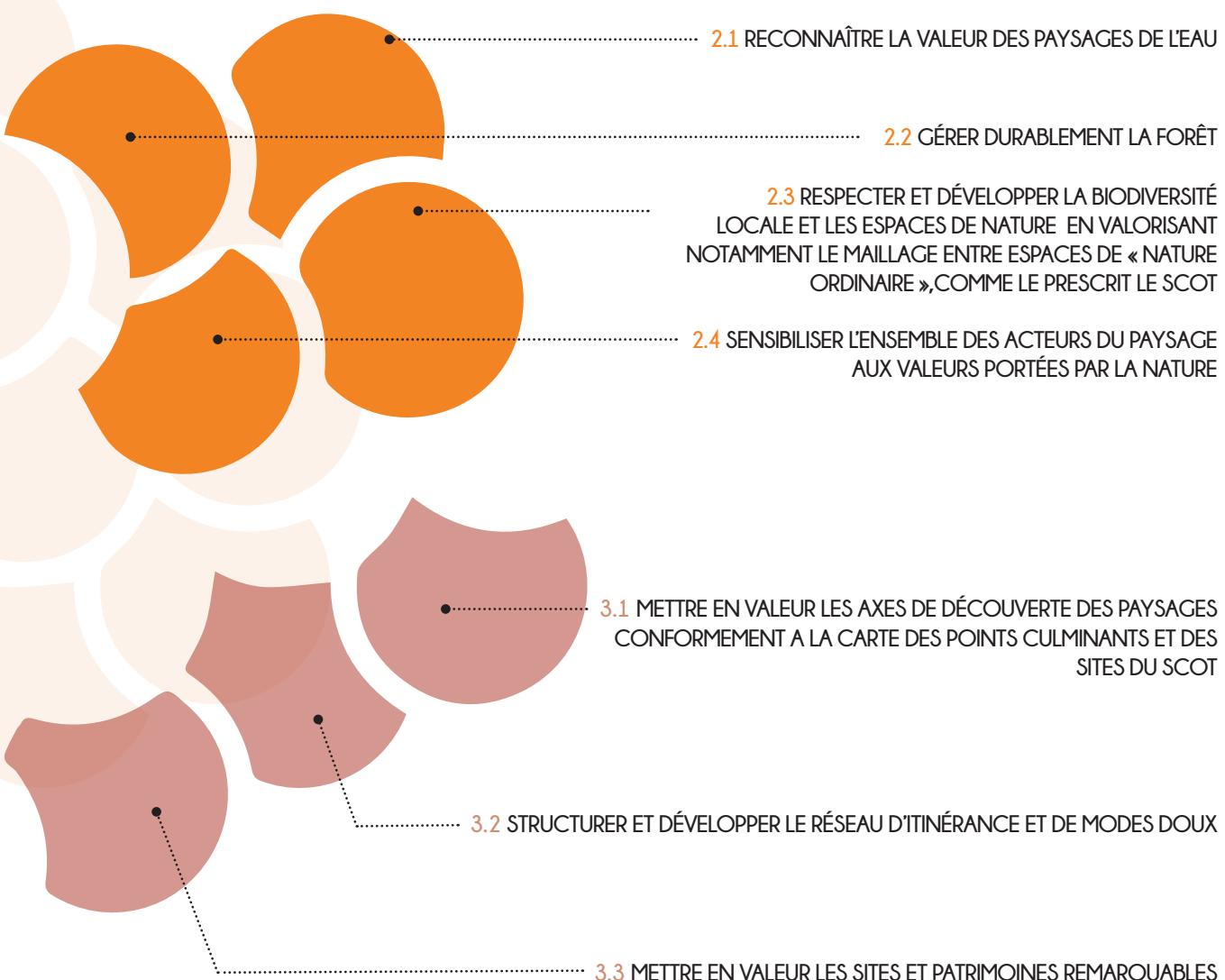
4.3 ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE DANS LE  
RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU SCOT PRIORISANT  
LES SECTEURS ANTHROPISES ET DES ZONES  
D'ACCELERATION DES COMMUNES

**OQP 4 #**  
DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ  
ENTRE ESPACES URBAINS ET  
ESPACES AGRICOLES OU NATURELS



## OQP 2 #

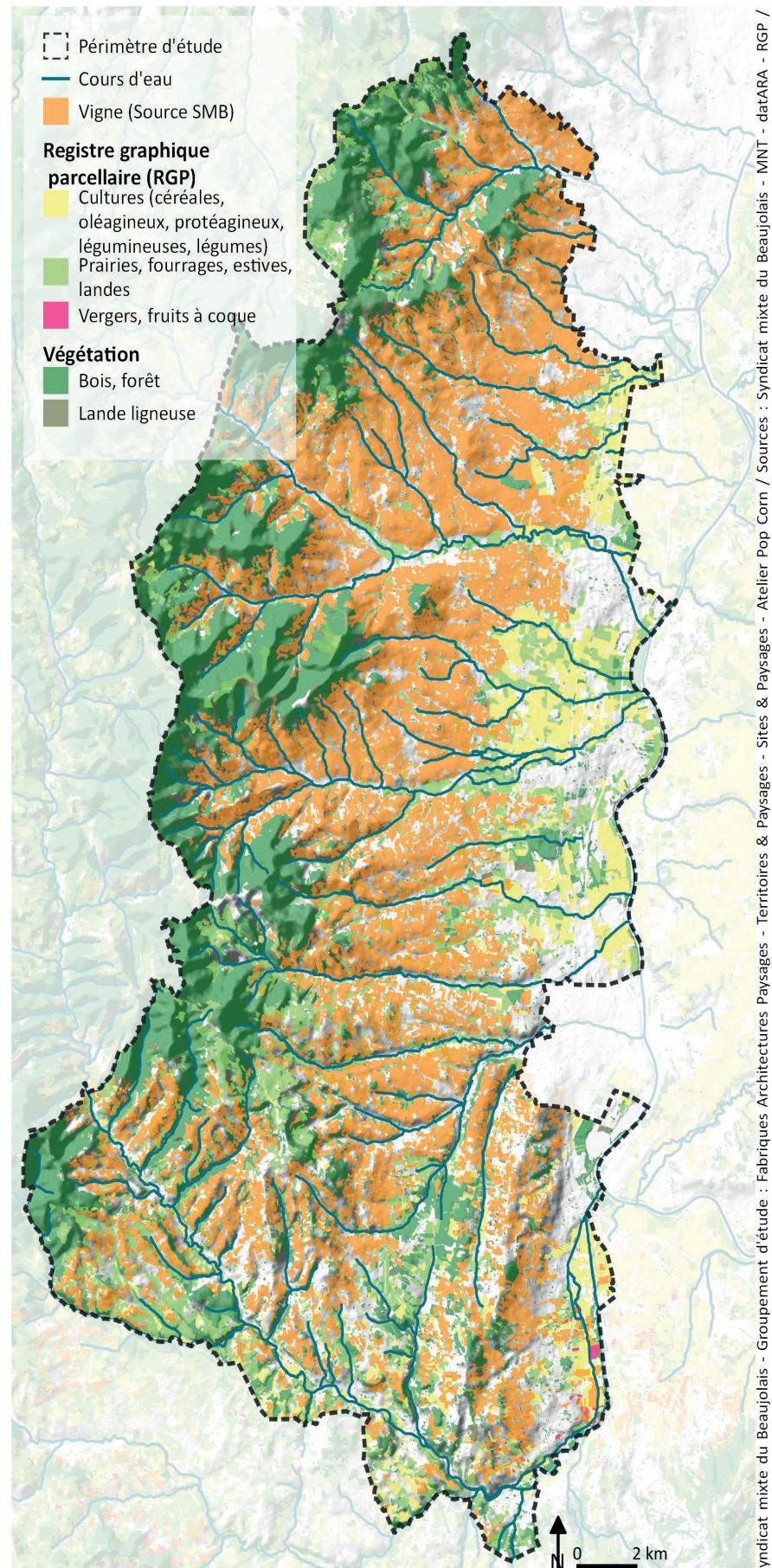
### METTRE EN VALEUR LES ESPACES DE NATURE ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



## OQP 3 #

### FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES VIA UN RÉSEAU DE SITES ET PARCOURS DIVERSIFIÉS

**OQP 1 #**  
**CONFORTER ET**  
**DÉVELOPPER**  
**DURABLEMENT**  
**LE MAILLAGE DES**  
**PAYSAGES AGRICOLES**  
**ET VITICOLES**



## 1.1 GÉRER LES FRICHES AGRICOLES ET VITICOLES

Considérer les friches comme des opportunités de confortement des productions, de développement de la biodiversité et de qualité paysagère tout en valorisant leur potentiel pour l'agriculture et la viticulture



## 1.2 ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ AVEC DES CIRCUITS-COURTS

Spécialiser l'agriculture et la viticulture sur des secteurs cohérents sur le plan agronomique et le fonctionnement du territoire en réactivant le système de polyculture élevage et en valorisant les productions du Val de Saône, complémentaires aux production du Beaujolais viticole et du Beaujolais vert.



## 1.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE VIABLE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Déployer des pratiques culturales durables, économies en ressource en eau et anticiper les projets expérimentaux d'agrivoltaïsme respectant les critères de la loi APER et qui devront être soumis à la commission Ad Hoc du SMB



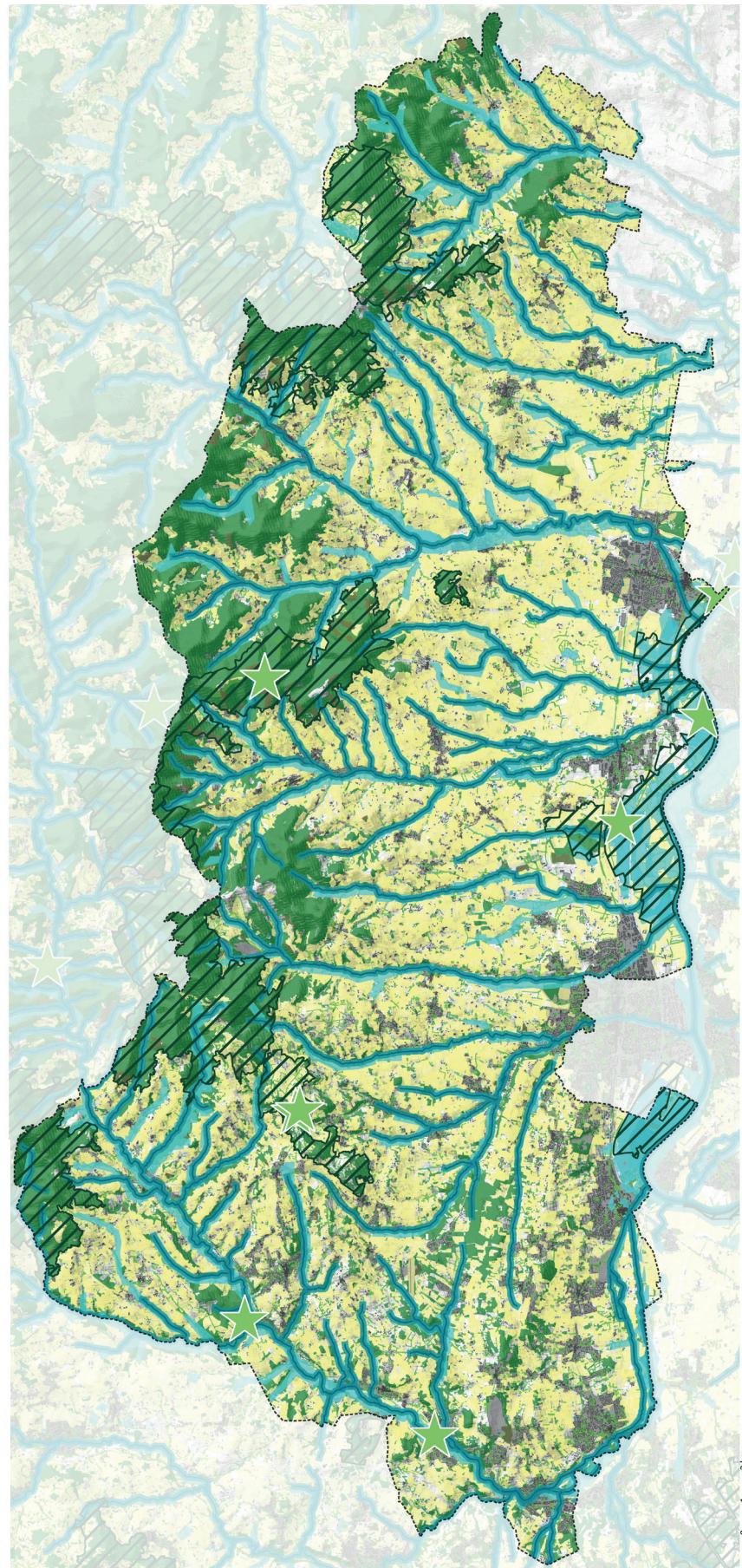
## 1.4 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET VITICOLES

Intégrer les démarches de gestion et d'intervention sur la valorisation des terres agricoles en amont de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme



## OQP 2 #

METTRE EN VALEUR LES  
ESPACES DE NATURE  
ET DEVELOPPER LA  
BIODIVERSITE SUR  
L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE



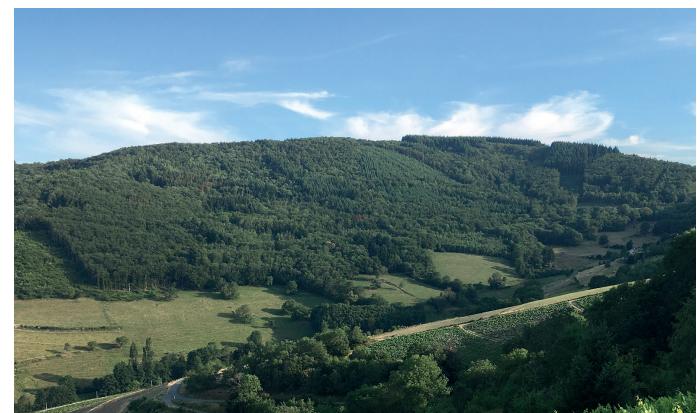
## 2.1 RECONNAÎTRE LA VALEUR DES PAYSAGES DE L'EAU

Préserver, restaurer et mettre en valeur les continuités naturelles, écologiques et paysagères portées par les rivières, ruisseaux, zones humides et points d'eau, dans les espaces ruraux comme dans les espaces urbains, dans le respect des prescriptions du SCoT en matière de bon fonctionnement des cours d'eau



## 2.2 GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT

Promouvoir des pratiques forestières respectueuses des ressources naturelles et des paysages. Anticiper les coupes des plantations monospécifiques et accompagner l'adaptation de la forêt au changement climatique.



## 2.3 RESPECTER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET LES ESPACES DE NATURE

Poursuivre la gestion des paysages fragiles de landes et milieux alluviaux, développer la biodiversité et les espaces de nature au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles.



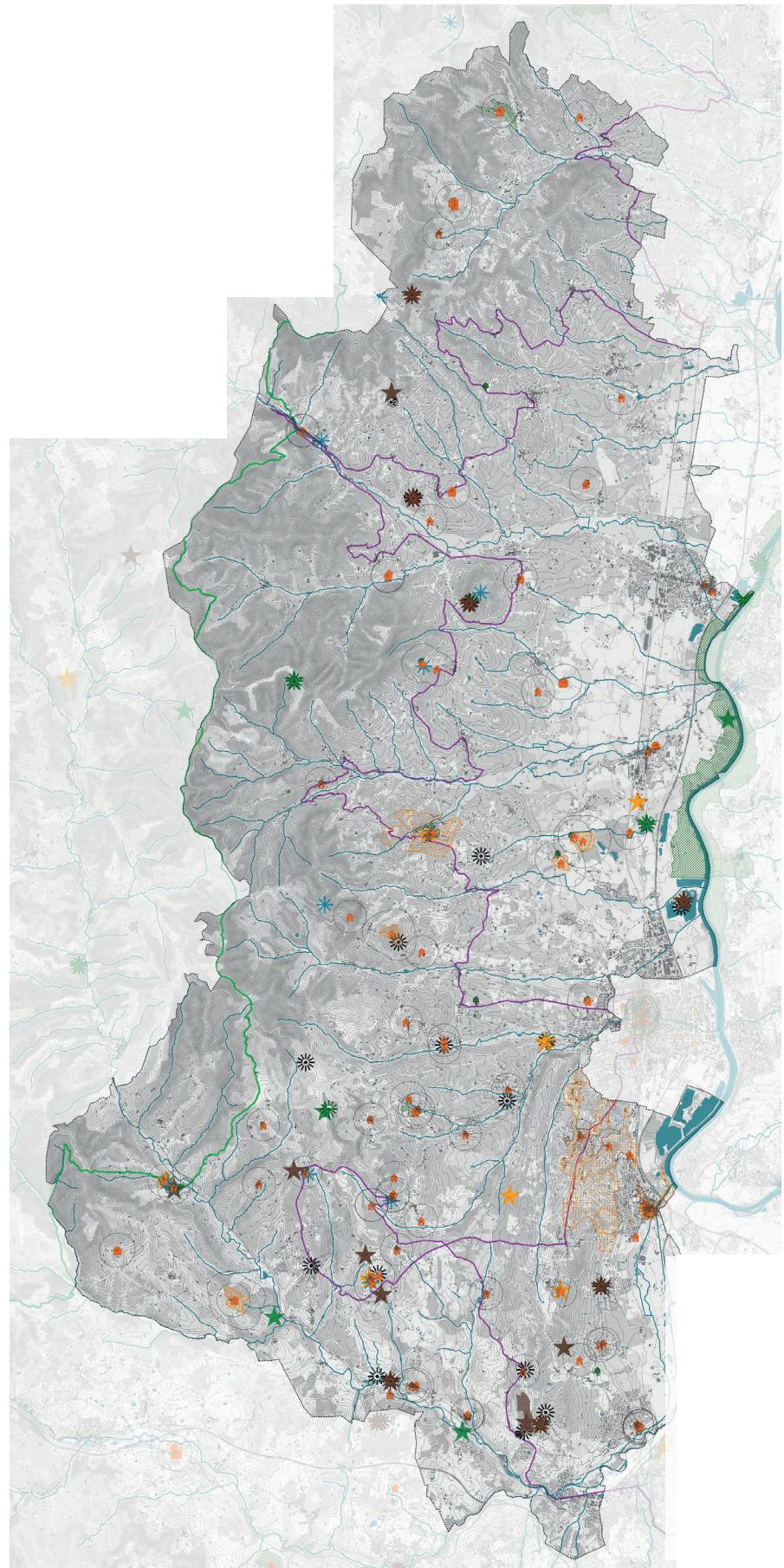
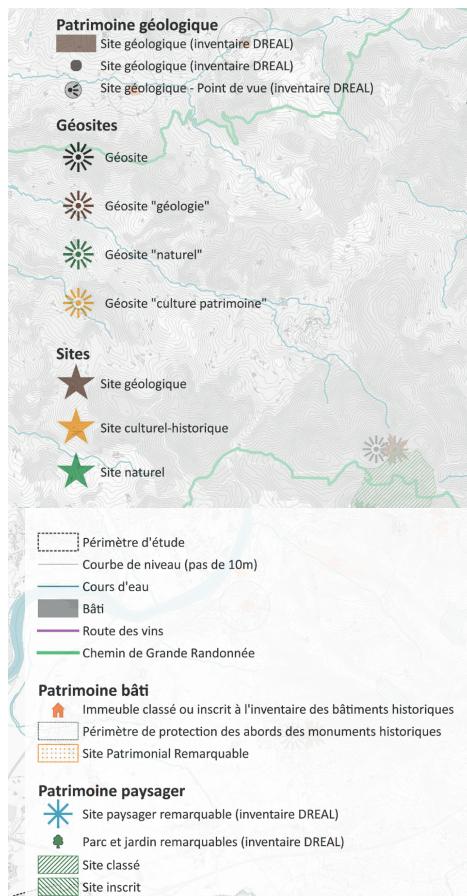
## 2.4 SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PAYSAGE AUX VALEURS PORTÉES PAR LA NATURE

Promouvoir la nature comme facteur essentiel de la résilience des territoires et de l'adaptation au changement climatique, sensibiliser via la découverte des espaces naturels.





## OQP 3 # FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES VIA UN RÉSEAU DE SITES ET PARCOURS DIVERSIFIÉS



### 3.1 METTRE EN VALEUR LES AXES DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

Maintenir des cônes de vue qualitatifs et anticiper les covisibilités. Restructurer une signalétique cohérente et inscrite dans les paysages (affichage, publicité), conformément à la carte prescriptive des points culminants et des sites du SCoT. Inviter à la découverte du territoire, requalifier ou aménager les haltes le long des itinéraires. Travailler sur la qualité des entrées de ville, dans le respect des prescriptions du SCoT relatives aux entrées de bourgs et des villes.



### 3.2 STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ITINÉRANCE ET DE MODES DOUX

Développer les modes doux au quotidien et sur l'ensemble du territoire. Structurer le réseau cycles. Créer des espaces publics de qualité et de lieux de pause. Mettre en réseau les sites patrimoniaux et singularités du territoire.

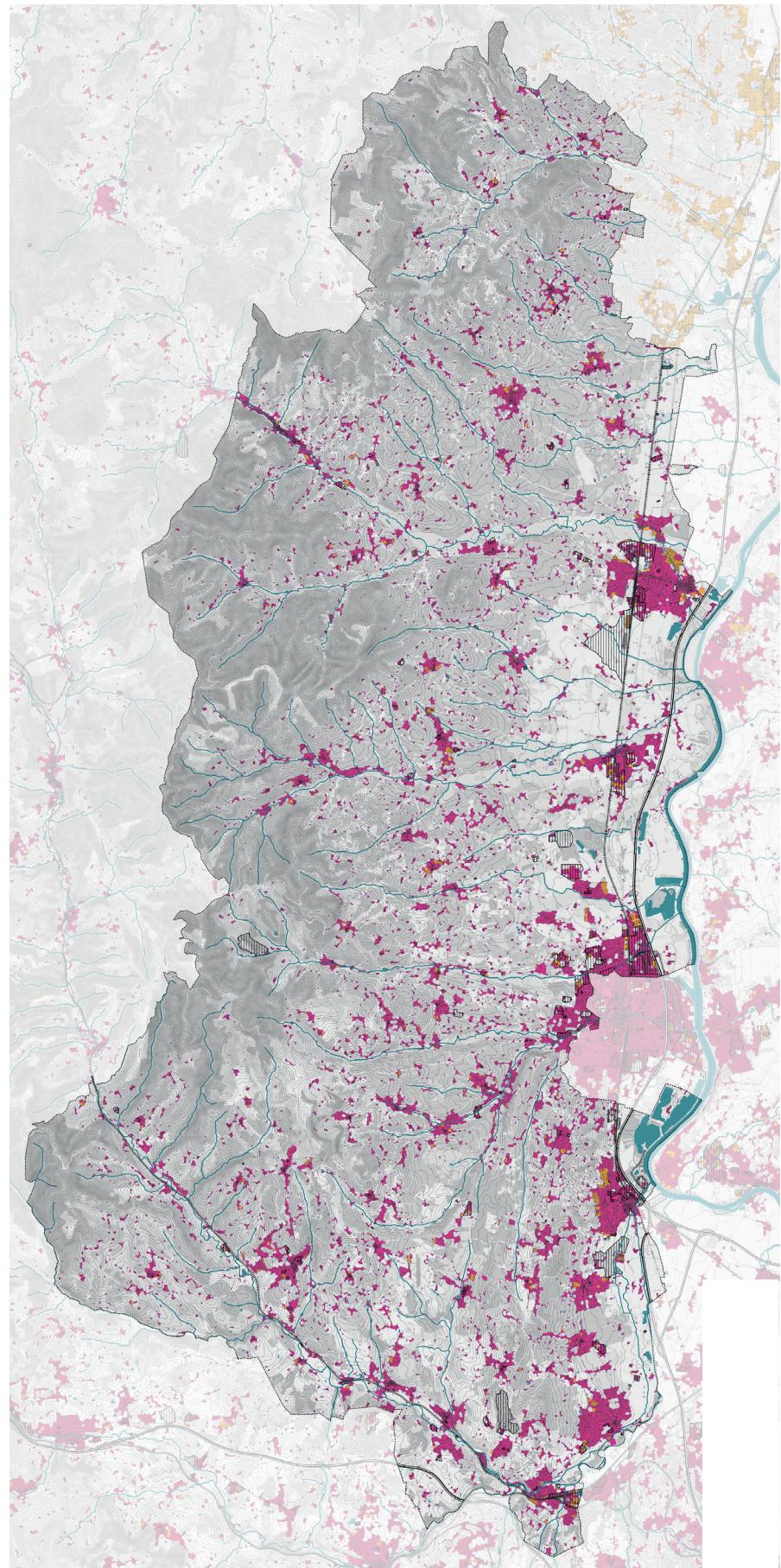


### 3.3 METTRE EN VALEUR LES SITES ET PATRIMOINES REMARQUABLES

Reconnaitre et protéger le patrimoine bâti historique et vernaculaire qui ponctue le territoire, ainsi que les espaces agricoles vitrines qui lui sont liés. Mettre en valeur et favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire. Mettre en lumière les liens paysages-sols tant vis à vis de la viticulture que du bâti ou des milieux naturels.



**OQP 4 #**  
**DÉVELOPPER LA**  
**COMPLÉMENTARITÉ**  
**ENTRE ESPACES**  
**URBAINS ET ESPACES**  
**AGRICOLE OU**  
**NATURELS**



## 4.1 GÉRER LES INTERFACES ENTRE ESPACES AGRICOLES - URBAINS - NATURELS

Agir pour des franges urbaines qualitatives. Composer une épaisseur de franges agro-urbaines actives. Prolonger et développer les trames paysagères dans, entre et autour les villes et villages en valorisant tous les espaces de transitions. Affirmer les liens entre espaces bâties, agricoles et naturels.



## 4.2 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS

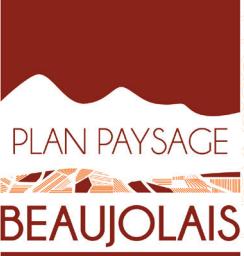
Préserver les silhouettes villageoises dans le grand paysage. Encadrer et accompagner les changements de destination des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords. Maintenir la cohérence et la qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs et des caves coopératives, dans le respect des critères du SCoT. Être exigeants sur la qualité architecturale et la valeur environnementale des constructions.



## 4.3 ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU SCOT

Engager une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage. Anticiper et encadrer le développement éolien et photovoltaïque au regard des sensibilités paysagères du territoire, en déclinant les prescriptions du SCoT relatives aux sites à éviter et aux emprises artificialisées à optimiser, et soumettre tout projet d'équipement d'énergie renouvelable supérieur à 1Ha à la commission Ad Hoc du SMB.





# PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS



3

## LE PLAN D'ACTIONS

## ACTIONS TRANSVERSALES

- Animer le Plan Paysage du Beaujolais viticole et déployer la connaissance des outils et démarches en faveur de l'environnement et du paysage.
- Étendre le Plan de Paysage du Beaujolais viticole à l'échelle de l'ensemble des EPCI du Syndicat Mixte du Beaujolais (échelle du SCoT).
- Développer et intégrer les Objectifs de Qualité Paysagère dans les différents documents cadre des collectivités, conformément au SCoT approuvé le 26 juin 2025
- Avec le soutien de la commission Ad Hoc du SMB, accompagner les élus dans leur dialogue avec les porteurs de projets aux porteurs de projet et développer une expertise « paysage - urbanisme - architecture ».

## FAIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE UN PAYSAGE DE LIAISON AVEC LES AUTRES ENTITÉS DU TERRITOIRE

### ACTION 1

Composer des franges urbaines liant espaces viticoles, naturels, urbains et villageois.

### ACTION 2

Permettre l'évolution de certains bâtis existants dans le respect des prescriptions du SCoT opposable.

### ACTION 3

Développer des systèmes agricoles et viticoles capables de s'intégrer aux tissus urbains.

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR L'EAU

### ACTION 4

Renforcer la présence de la trame verte et bleue au sein du paysage viticole, naturel et urbain.

### ACTION 5

Réhabiliter les espaces urbains existants et en projet en intégrant la question de la présence de l'eau dans l'espace public par le biais d'aménagements adaptés aux évolutions climatiques.

### ACTION 6

Refonder des écosystèmes agricoles et viticoles intégrant la gestion de l'eau.

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR LES ITINÉRAIRES DE DECOUVERTE

### ACTION 7

Développer les mobilités douces à l'échelle du territoire par la mise en connexion des villages via des itinéraires visibles et identifiés, conformément aux Plan Locaux de Mobilité et au SCoT

### ACTION 8

Aménager des espaces d'accueil et de convivialité au sein des espaces viticoles et naturels, en bordure des routes et chemins et aux franges des villages.

### ACTION 9

Renforcer la présence de lieux de découverte et de compréhension des paysages viticoles et naturels du Beaujolais en continuité de la démarche du Géoparc Mondial Unesco

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE PRODUCTIF QUI ANTICIPE LES MUTATIONS

### ACTION 10

Mettre en place des proximités énergétiques en préservant la qualité des paysages.

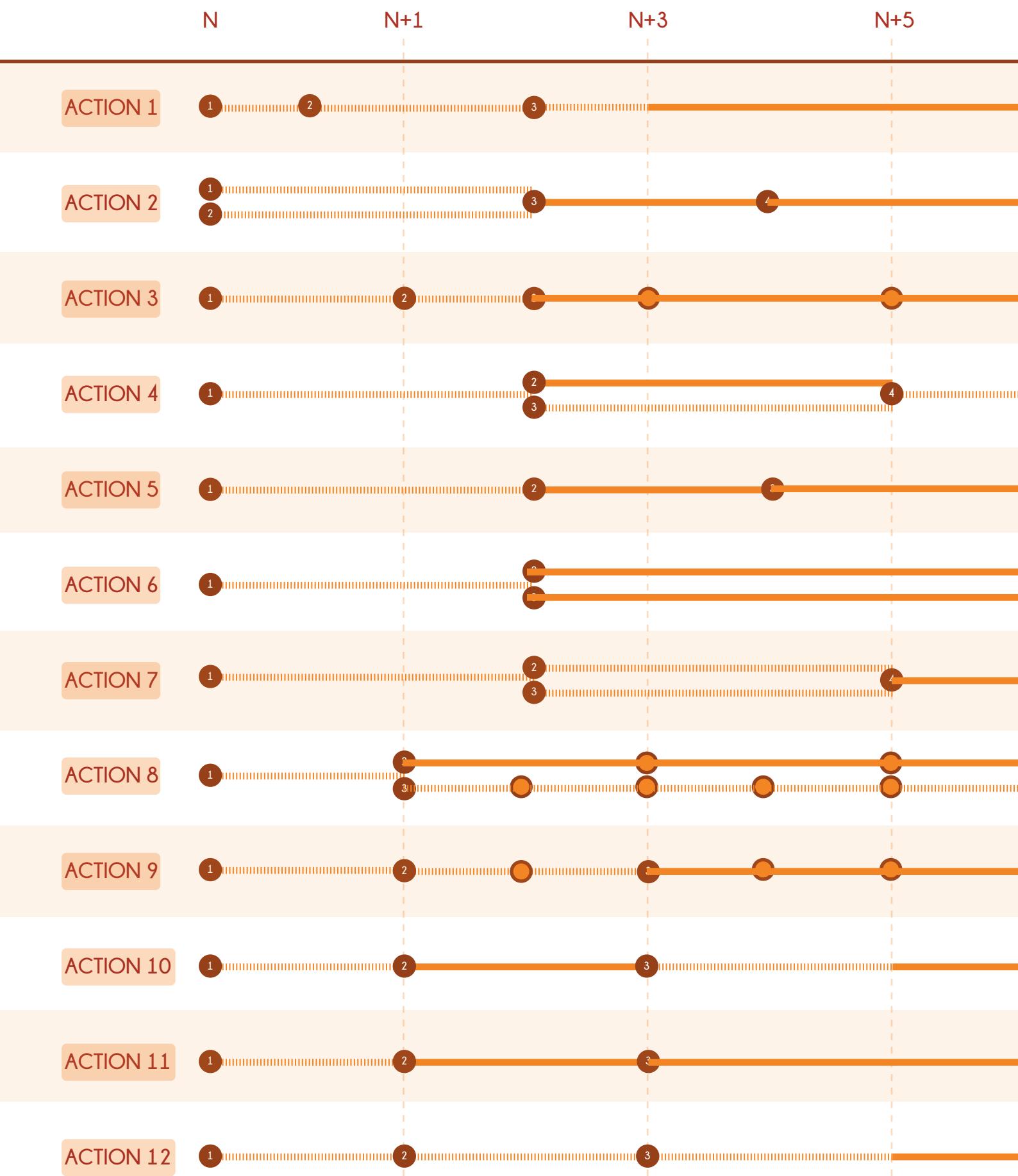
### ACTION 11

Réinvestir les friches viticoles tout en conservant leur potentiel pour la viticulture.

### ACTION 12

Favoriser la pluri-fonctionnalité des paysages forestiers en garantissant leur potentiel de captation du carbone et leurs fonctions économiques, ludiques et paysagères.

# SUIVI DU PLAN D'ACTIONS



## LÉGENDE

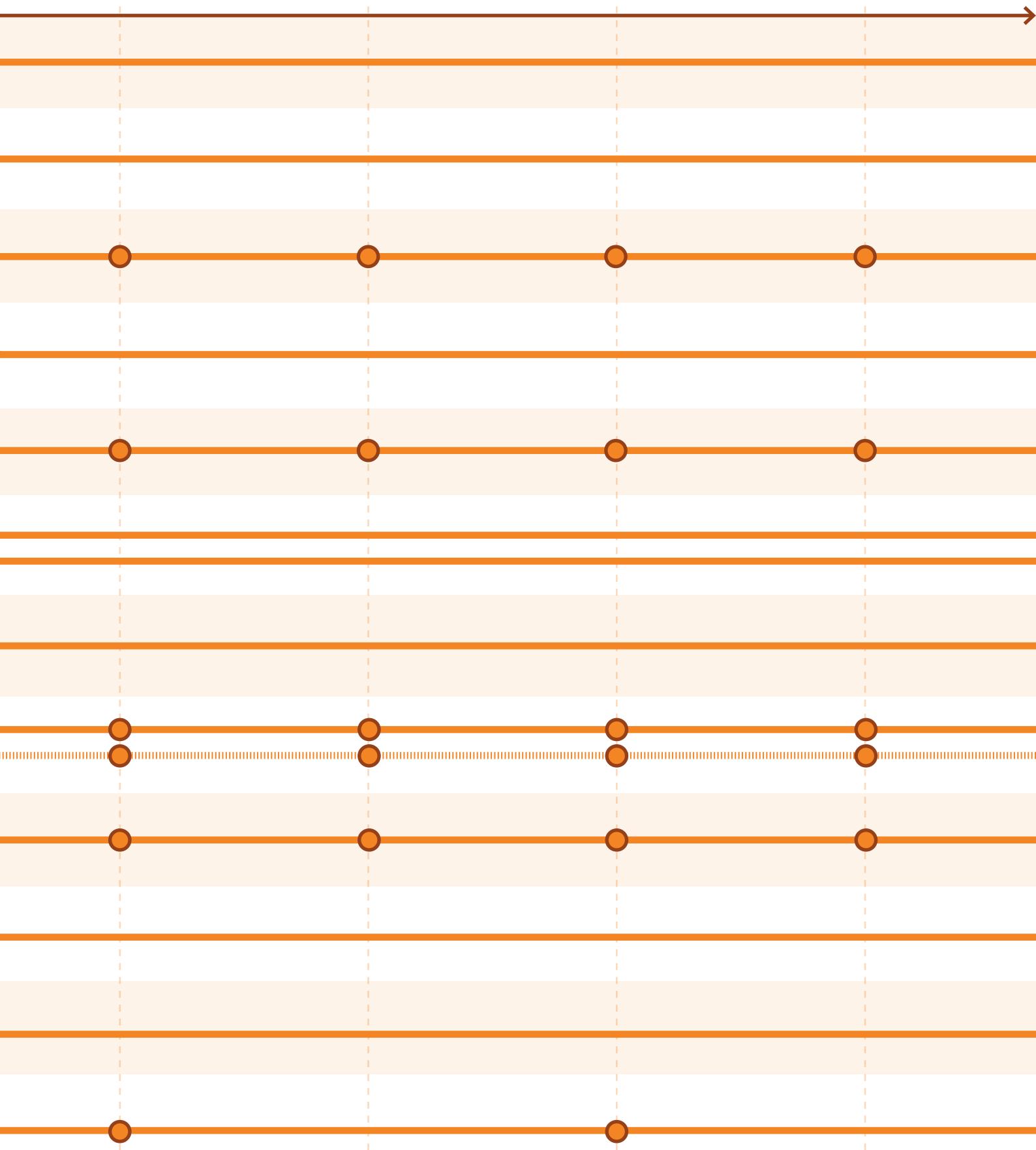
- 1 Etape de l'action
- Mise en place de l'action
- Opérationnalité de l'action
- Ré-évaluation - Renouvellement de l'action

N+10

N+15

N+20

N+30



## FONCTIONNEMENT DES FICHES

1

### DESCRIPTION DE L'ACTION

ACTION 1	
ENJEU	
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	
LOCALISATION DE L'ACTION	
Objectif de l'action	
Feuille de route	
Partenaires potentiels	
Outils opérationnels	
Critères d'évaluation ou indicateurs	

Intitulé de l'action



Objectifs de l'action

Feuille de route de l'action

Outils opérationnels

Partenaires potentiels



Critères d'évaluation  
ou indicateurs

## 2

### ILLUSTRATION DE L'ACTION

#### Projets et démarches en cours sur le territoire

##### Références de projets

**Extension d'une maison de ville à Montbard, Côte-d'Or**

À Montbard l'Atelier Coocoo Architects a étiré une maison située dans le secteur sauvegardé du faubourg de l'abbaye. L'extension a été réalisée en deux étages, dans le jardin qui donne sur la rivière. Sous un toit végétalisé, l'extension abrite un bureau à domicile, et elle permet, en lien avec la cuisine et un bureau en option, un grand parcours permet d'ouvrir directement et entièrement la maison sur le jardin, déplaçant la frontière entre intérieur et extérieur.



**Batir du moderne dans l'ancien à Mondalieu-Saint-Julien, Cantal**

Un projet de halle, accompagné d'une réhabilitation d'école. La halle est une construction nouvelle qui racorde l'ancien de l'école. Elle se réfère à la typologie de la grange-étable de l'abbaye. La halle est construite en bois de charpente, à la perpendiculaire du cours d'eau pour l'encastre dans le site. Les matériaux sont choisis pour leur caractère durable, recyclage et couvertures de toits, constituées par les paysans du territoire. Le choix des matériaux n'est pas anodin, comme le bois de Douglas utilisé pour la charpente ou sol en quartz qui fait référence à la pierre volcanique.



**Rénover un bâti ancien cuprés d'artisans à Chissey-en-Morvan, Saône & Loire**

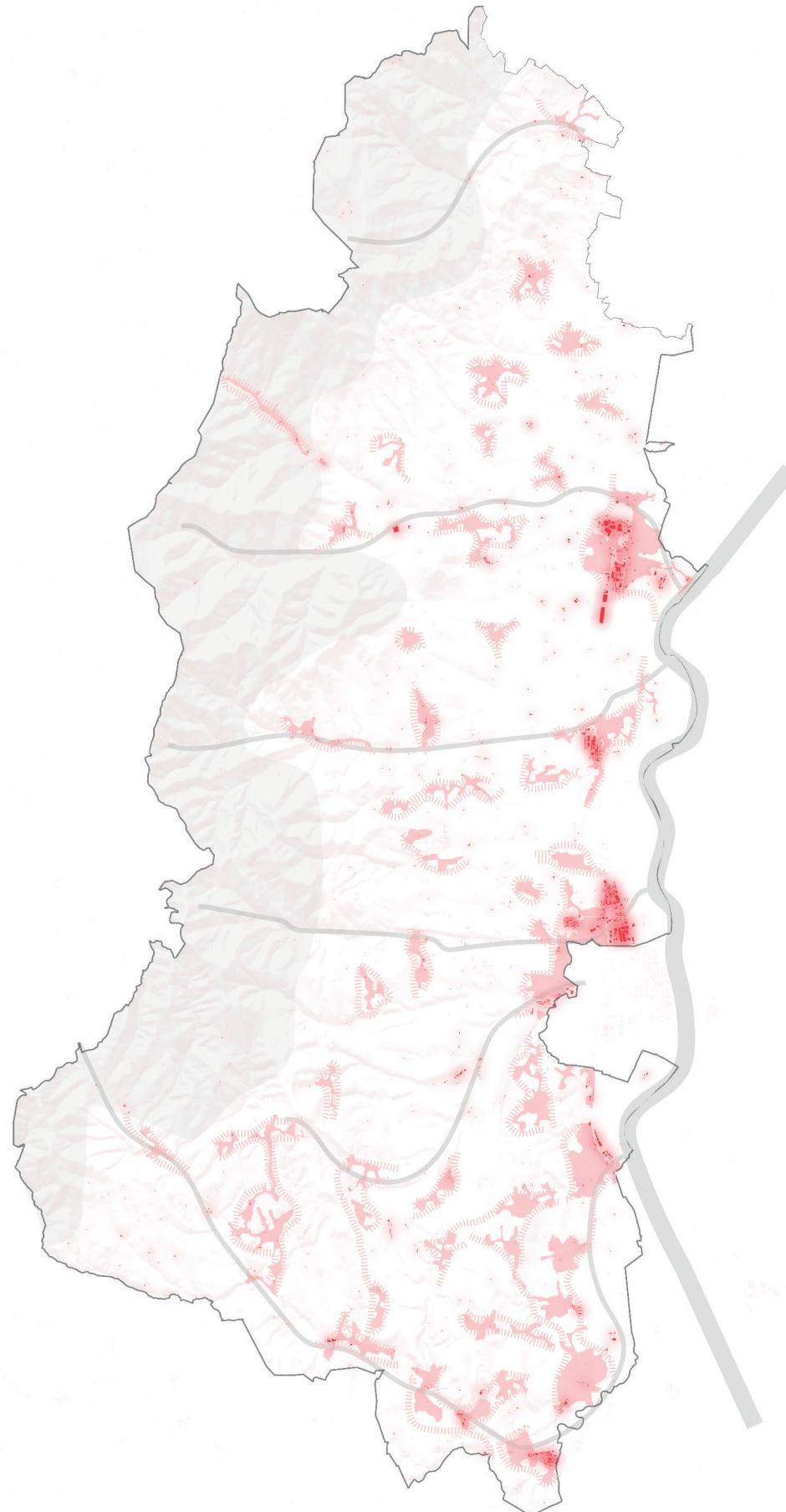
Issue de la réappropriation du patrimoine rural et le mise en valeur des matériaux locaux d'aujourd'hui, l'atelier d'artisans présidé par Lucyna Ferugge, organise des séminaires de formation à la rénovation des bâti anciens : forteresse médiévale de Ville au Vif siècle.

Des étudiants en architecture apprennent à rénover le château aux côtés des artisans comme Fabrice Colombe, maître charpentier à Châtillon-Coligny, Christophe de Versailles, le Bûcher des Invalides et l'atelier de la Place de la Concorde, qui a également participé au réaménagement de la statue de la Liberté à New-York.

#### Projets et démarches en cours sur le territoire

**Références d'outils, de démarches ou de projets mis en œuvre sur d'autres territoires**

# PLAN D'ACTIONS



## FAIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE UN PAYSAGE DE LIAISON AVEC LES AUTRES ENTITÉS DU TERRITOIRE

### ACTION 1

Composer des franges urbaines liant espaces viticoles, naturels et urbains.

||||||| Franges urbaines sur lesquels agir

### ACTION 2

Permettre l'évolution de certains bâtis existants dans le respect des prescriptions du SCoT opposable.



Bâti industriel et agricole identifié sur le territoire.

### ACTION 3

Développer des systèmes agricoles et viticoles capables de s'intégrer aux tissus urbains.



Espaces urbains



## 1

### ACTION 1

#### Composer des franges urbaines liant espaces viticoles, naturels et urbains

##### CE QUI EST EN JEU :

Les paysages agricoles sont aux franges des villes et villages, notamment au Sud du territoire, menacés par une pression foncière accrue et entraîne une dynamique d'enrichissement des parcelles. Cette tendance complexifie l'installation de possibles repreneurs, qu'ils soient viticulteurs, maraîchers ou autres et tend à brouiller les limites historiques entre espaces habités et espaces productifs. Sur l'ensemble du territoire, la dynamique d'extension polynucléaire des hameaux et villages dû au manque d'anticipation des extensions aux franges des ensembles urbains a conduit à la multiplication de parcelles résiduelles difficilement exploitables et à un morcellement des parcelles cultivées. Cela a induit une disparition quasi totale (sur certains secteurs) des coupures agricoles entre les villages. Il en résulte une confrontation rude entre espaces agricoles productifs et espaces urbains qui contribue en outre à accentuer des conflits d'usage.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP#1 - Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Franges des villes et villages

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire</b> : Valoriser les silhouettes villageoises et les entrées de villes. <b>Paysage partagé</b> : Faciliter les interactions et le dialogue entre les acteurs du territoire. <b>Lutte contre le changement climatique</b> : Lutter contre l'artificialisation des sols <b>Qualité de vie</b> : Espaces de confort, lieux de fraîcheur, espaces nourriciers de proximité...
Feuille de route	<p>Tout de suite !</p> <p>1 <b>Connaissance foncière</b> Quels terrains ? Quelles typologies de franges ? Quels usages ? Quels propriétaires ?</p> <p>Demain !</p> <p>2 <b>Concertation entre les acteurs</b> Elus, porteurs de projets, agriculteurs, habitants, promoteurs, associations, acteurs économiques,... Sert à l'identification des besoins et des enjeux du projet.</p> <p>Après-demain !</p> <p>3 <b>Conception du projet de frange</b> Quel projet de paysage et/ou d'aménagement mis en place ?</p>
Partenaires potentiels	SAFER / Terre de Lien / Chambre d'agriculture
Outils opérationnels	PENAP, ZAP, PAEN, OAP
Comment suivre l'action ?	Mettre en place un observatoire photographique des franges de villages pour observer l'évolution des espaces agricoles et leur relation à l'urbain autour des villes/villages au fil de leur valorisation. Veille foncière Nombre de projets réalisés en 5 ans/ 10 ans/ 15 ans...

# FAIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE UN PAYSAGE DE LIAISON AVEC LES AUTRES ENTITÉS DU TERRITOIRE



## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### CRÉATION D'UN JARDIN PUBLIC SOUS FORME DE VERGER CONSERVATOIRE PÉDAGOGIQUE - COMMUNE DE PIERREVERT (04)

La commune de Pierrevet, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Luberon et la Maison de la Biodiversité de la Thomassine

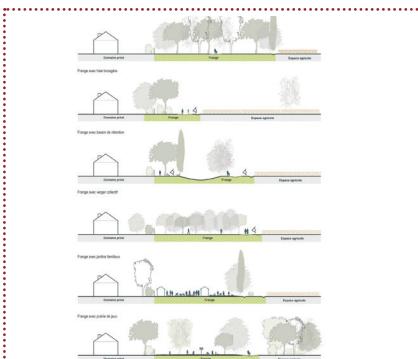
97 arbres de variétés locales anciennes sur un terrain communal de 2 300 m<sup>2</sup>.

La sensibilisation est amenée grâce à la disposition de panneaux explicatifs et à l'organisation de séances d'informations sur l'importance de conserver une biodiversité et sauvegarder le patrimoine. La participation des habitants à l'entretien, à la coupe des végétaux et à la récolte des fruits, ainsi que la présence de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique) permettent de faire adhérer les habitants au projet. Les écoles sont également incitées à venir travailler sur place.



### DÉMARCHE DE « VILLE NOURRICIÈRE » - GRANDE-SYNTHÈSE

Depuis 2010, la commune de Grande-Synthe s'inscrit dans une démarche de « ville nourricière » : en créant des espaces nourriciers, elle crée des espaces verts prenant en compte la biodiversité et renforçant les corridors écologiques de la collectivité. La conception de la gestion de ces espaces, le respect de la faune du sol, le choix des espèces plantées, participent à la sauvegarde des espèces sauvages et domestiques. Les sites « nourriciers » de la ville contribuent également à créer du lien social entre les habitants et améliorent le paysage urbain. Parmi les actions mise en oeuvre : création de vergers traditionnels en implantant des espèces locales et régionales oubliées ; création de vergers expérimentaux avec l'appui de l'ENR<sup>x</sup> et des pépiniéristes spécialisés qui ont fourni des variétés anciennes ; création d'un tableau de bord de gestion écologique des vergers, mise en place de l'éco-pâturage en privilégiant les espèces locales de bovins et d'ovins menacées d'extinction, réalisation de massifs de plantes vivaces comestibles



### OAP THÉMATIQUE «FRANCES URBAINES» - CC VAL DE CHER CONTROIS

La Communauté de communes Val de Cher Controis, dans la continuité des objectifs issus de son PADD à souhaiter développer une OAP thématique spécifiques à la question des franges urbaines, afin de développer des préconisations, recommandations et orientations à destination des porteurs de projet du territoire. L'OAP « franges urbaines » s'intègre ainsi dans le projet de PLU, et se développe selon trois axes :

- 1/Réfléchir l'épaisseur des franges au regard du contexte,
- 2/Employer un traitement qualitatif des franges pour une meilleure intégration des espaces urbains,
- 3/Zoom : Les franges urbaines du Zoo de Beauval



## 2

### ACTION 2

#### Permettre l'évolution de certains bâtis existants dans le respect des prescriptions du SCoT opposable.

##### CONTEXTE

Une des problématiques rencontrée sur le territoire du beaujolais viticole est la demande croissante de changement de destination des bâtiments agricoles. Si les enjeux sont forts quant au réinvestissement de ces ensembles bâties qui ne trouvent plus de repreneurs agriculteurs notamment pour sauver les bâties remarquables il faut cependant anticiper le problème d'isolement du point de vue des mobilités de ces sites et les risques de dégradation de l'unicité et de la qualité architecturale de ces éléments emblématiques du territoire. Ces réhabilitations peuvent également engendrer des répercussions sur les conflits d'usage et la perception du territoire en terme de paysage. Ces mutations qu'elles portent sur du bâti agricole, industriel ou patrimonial doivent ainsi prendre en compte les besoins et usages du territoire pour les encrer dans des dynamiques collectives pouvant réévaluer les programmes d'occupation de ces espaces, notamment par la mise en commun de locaux pour les agriculteurs et viticulteurs, d'espaces de rencontre pour les habitants ... Malgré le développement d'initiatives allant en ce sens par le biais d'évènements festifs localisés, il manque encore des structures fédératrices transversales et multifonctionnelles sur le territoire.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Friches agricoles et viticoles

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire</b> : Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti local. <b>Paysage partagé</b> : Mettre en lien les acteurs du territoire et multiplier les échanges de savoirs-faire. <b>Lutte contre le changement climatique</b> : Prioriser la réhabilitation aux nouvelles construction et mutualiser les espaces pour limiter la consommation d'énergie. <b>Qualité de vie</b> : Créer des espaces de vie conviviaux et offrir des services de proximité.
Tout de suite !	<p>1</p> <p>Identifier les nombreuses structures bâties qui jalonnent le territoire/ la commune (patrimoine rural et viticole, hydraulique, religieux, industriel...) et les inscrire sur un document de recensement.</p>
Feuille de route	<p>2</p> <p>Demain !</p> <p>Faire des appels à projet pour identifier les usages et besoins au sein du territoire en fonction des potentiels des locaux identifiés et réfléchir à des programmes d'occupation de ces derniers inscrits selon un projet d'ensemble</p>
	<p>3</p> <p>Après-demain !</p> <p>Engager des actions de préemption sur des terrains/bâtiments situés sur des lieux ciblés comme stratégiques.</p>
	<p>4</p> <p>Un peu plus tard ...</p> <p>Lancer un projet d'appel d'offre pour la saisie du projet par un bureau d'étude maîtrise d'oeuvre adéquat aux critères de projet ciblés en amont.</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes, Chambre d'agriculture, Adefoc, département, programme Leader, FEDER, SAFER
Outils opérationnels	Mise en place d'une STECAL/ OAP (projet agricole communal...)/ chantiers participatifs
Comment suivre l'action ?	Suivi du nombre d'équipements et espaces de ventes mutualisés sur le territoire, ou du nombre d'agriculteur y participant.

# FAIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE UN PAYSAGE DE LIAISON AVEC LES AUTRES ENTITÉS DU TERRITOIRE



## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### GUIDE «COMMENT AMÉNAGER UN PÔLE AGRICOLE DE PROXIMITÉ?» - SAFER IDE

La SAFER Ile de France est confrontée au quotidien à la précarité des exploitations agricoles sur le territoire francilien. C'est dans le cadre de sa gestion du foncier et de son service de conseil aux communes qu'elle souhaite développer les 'Pôles agricoles de proximité' : un regroupement d'agriculteurs orientés vers une vente en circuit-court qui, installés sur un même site partageraient des équipements et une image commune. Cette étude menée par l'Atelier Roberta, paysagistes et urbanistes, permet de mettre en place les grands principes d'implantation spatiale d'un tel pôle. L'étude s'est d'abord consacrée à trois cas d'étude sur des sites existants et avec des configurations de pôles diverses pour, dans un second temps, extraire les lignes directrices d'un schéma général. Un travail de communication à destination des élus a par la suite abouti à la réalisation d'une plaquette descriptive et de fiches conseil.



### LA GRANGE-CHARTON, AUX HOSPICES DE BEAUEU

A cœur du domaine des Hospices de Beaujeu, la Grange-Charton constitue une exploitation viticole sur la commune de Régnié-Durette, constituée de quatre bâtiments s'ouvrant sur une cour presque carrée de près de 2500m<sup>2</sup>. On y trouve un bâtiment de logements pour les métayers, un autre dédié au cuvage et à la cave et les deux derniers pour les remises, hangars et fenils. Diverses idées émergent ainsi depuis 2016 autour de ce site remarquable. Dominique Piron, Président d'Interbeaujolais, avait à ce sujet évoqué la revalorisation du site en une pépinière d'entreprises : «nous manquons de jeunes repreneurs pour nos vignes, nous avons besoin de recréer des structures pour exploiter notre vignoble, de développer l'activité autour du vin, nous avons besoin d'attirer les talents»

### ORGANIC FARM - HEBEI, CHINE

Une ferme de stockage et de transformation des productions biologiques des terres agricoles du district de Guye, comprenant un moulin, des presses, un séchoir, et des ateliers de préparation à la vente.



### LOGES CONTEMPORAINES - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

6 loges de vignes ont été revisitées en Champagne pour développer l'oenotourisme au sein du territoire en revalorisant et s'inspirant du patrimoine ancien du territoire.

Elles ont été confectionnées dans le cadre des Universités d'été Architecture et Champagne afin de contribuer aux divers enjeux de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages champenois. Elles mobilisent étudiants, architectes-encadrants, professionnels de la construction pendant 12 jours avec pour objectif de réinterpréter le patrimoine des loges de vignes pour les viticulteurs (point de rencontres, accueil de clients et dégustations) et pour les randonneurs (lieu de repos ou de pique-nique).



## 3

### ACTION 3

#### Développer des systèmes agricoles et viticoles capables de s'intégrer aux tissus urbains

##### CONTEXTE

Les espaces agricoles participent de façon importante à la production des émissions de CO2 via la consommation d'énergie, des émissions de méthane ou d'azote liées aux activités d'élevage, l'utilisation d'engrais ou l'épandage et la consommation accrue de l'eau pour l'irrigation des cultures en temps de sécheresse. L'agriculture comme la viticulture sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Villes et Villages

Objectifs de l'action	<p><b>Identité du territoire :</b> <i>Inscrire la dimension agricole et viticole identitaire du territoire au sein des espaces publics.</i></p> <p><b>Paysage partagé :</b> <i>Transmettre la connaissance des savoirs-faire du territoire</i></p> <p><b>Lutte contre le changement climatique :</b> ?</p> <p><b>Qualité de vie :</b> <i>Offrir des espaces de fraîcheur et de respiration au sein des espaces urbanisés.</i></p>
Feuille de route	<p><i>Tout de suite !</i></p> <p>1 Identifier les dents creuses, continuités agricoles publiques présentes au sein du tissu urbain de(s) la commune(s). Si elles sont privées évaluer les possibilités de préemption ou de droit de passage...</p> <p><i>Demain /</i></p> <p>2 Inscrire les espaces les plus stratégiques au sein du PLUi et définir des OAP spécifiques liées au maintien de ces derniers comprenant des prescriptions liées aux besoins et usages des milieux urbains (mobilier, cheminements entre espaces habités, espaces de jeux pour les enfants...)</p> <p><i>Après-demain /</i></p> <p>3 Élaborer une stratégie de continuité de l'espace public connectant ces différents espaces d'ouverture par l'usage du langage agricole au sein du tissu urbain : haies champêtres, vignes au sein des abords de voiries, barrières agricoles en limites de propriétés/espaces publics, parcelles gérées en prairie fauchée/pâturée...</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ Chambre d'agriculture/ SAFER/ Associations locales : pâturage urbains, jardins vivriers.../ éleveurs
Outils opérationnels	OAP
Comment suivre l'action ?	Suivi des surfaces vivrières, surfaces de prairies qui occupent la commune...

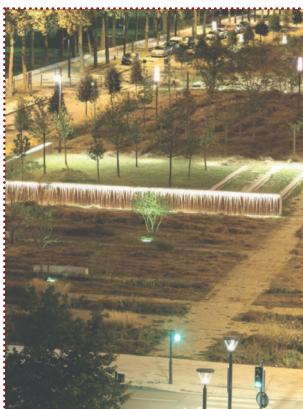
# FAIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE UN PAYSAGE DE LIAISON AVEC LES AUTRES ENTITÉS DU TERRITOIRE



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Réflexion en cours sur la mise en place de «zones neutres» dans les PLU afin de maintenir des espaces tampons à proximité des villages.

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### REQUALIFICATION DE L'AVENUE HENRI-FRÉVILLE : UNE « ENTRÉE EN CAMPAGNE » - RENNES

La stratégie de la Ville de Rennes se caractérise par sa volonté de conserver une ceinture verte et maraîchère nette entre son centre et les communes périphériques.

L'Avenue Henri Fréville est un maillon important de l'axe Nord- Sud de la ville, jusqu'ici exclusivement routier. Afin de rétablir le lien entre le centre-ville et ces quartiers périphériques en déshérence, la ville a opté pour la formalisation par cet axe d'une « entrée en campagne ». En s'appuyant sur la qualité de la ceinture verte présente au-delà de la rocade, le parti pris du réaménagement de l'avenue a été de valoriser l'espace de transit et d'accès à la ville. Le terre-plein central dont les dimensions paraissaient déraisonnables est devenu un « verger » planté ménageant des espaces de prairies, de jardins et de loisirs.



### L'AGRICULTURE AU SERVICE DES ESPACES PUBLICS - LES BERGERS URBAINS - ASSOCIATION CLINAMEN

Elevage d'un troupeau de moutons en milieu urbain participant à la mise en place d'une proximité des pratiques agricoles au sein de l'espace urbain.

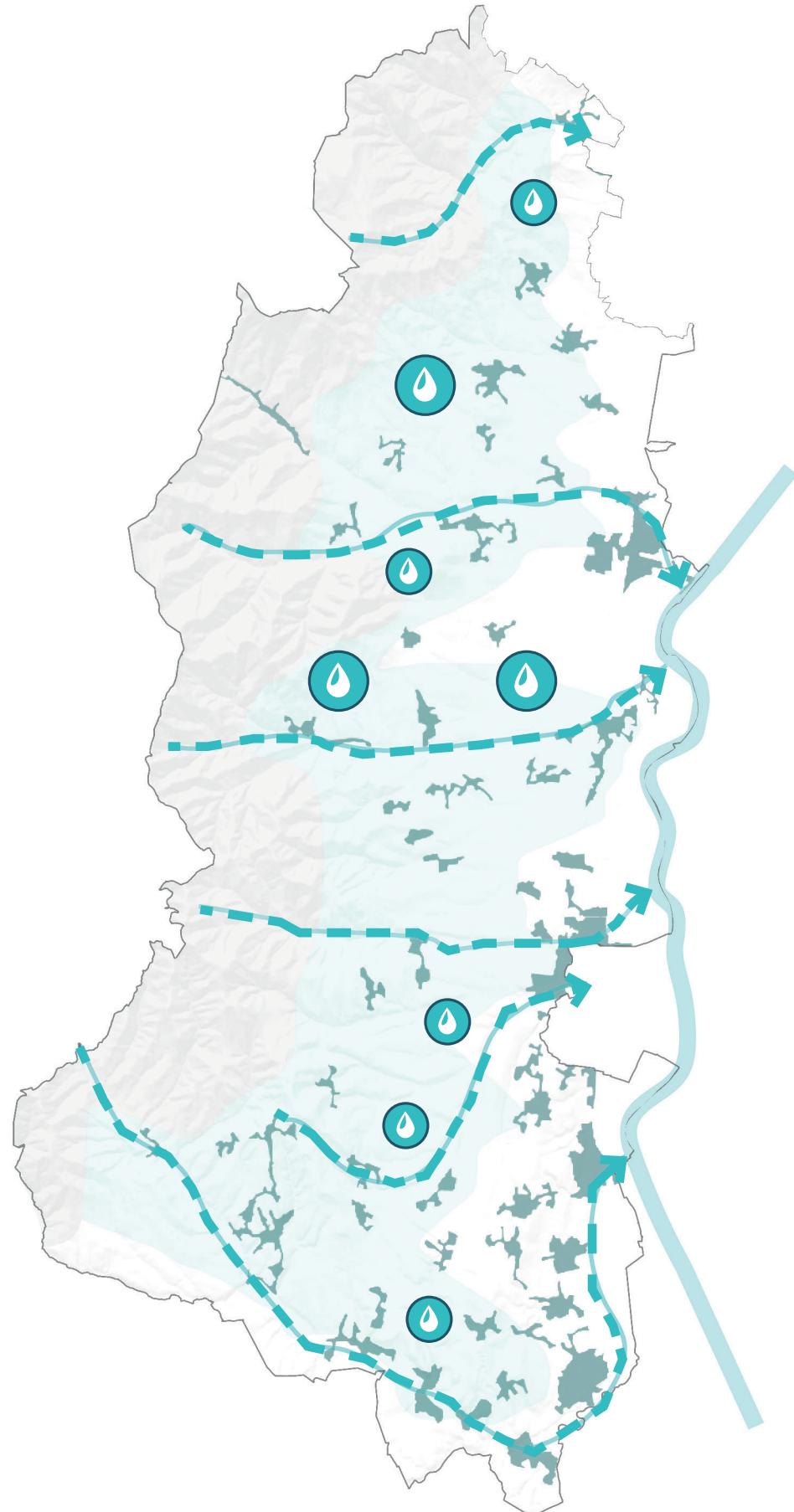
La ferme de clinamen est une expérimentation sociale et agricole dont le but est de savoir « combien de personnes peuvent s'organiser autour d'une production alimentaire, et combien de production alimentaire peut-on espérer ? » au sein et à proximité de l'espace urbain.



### REPENSER LE TISSU PAVILLONNAIRE - MÜLHEIM AN DER RUHR - ALLEMAGNE

Jardins cultivés dans un quartier pavillonnaire de la ville de Mülheim an Der Ruhr en Allemagne.

# PLAN D'ACTIONS



## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR L'EAU

### ACTION 4

**Renforcer la présence de la trame verte et bleue dans le paysage viticole, naturel, urbain et villageois**



*Trames hydrographiques transversales à revaloriser*

### ACTION 5

**Réhabiliter les espaces urbains en intégrant la présence de l'eau avec des aménagements adaptés aux évolutions climatiques**



*Espaces urbains à mobiliser*

### ACTION 6

**Refonder des écosystèmes agricoles et viticoles intégrant la gestion de l'eau à l'échelle du territoire.**



*Espaces concernés pour la question de la gestion de l'eau*



*Espaces du territoire majoritairement dédiés à la viticulture et à l'agriculture.*



## 4

### ACTION 4

#### Renforcer la présence de la trame verte et bleue au sein du paysage viticole, naturel, urbain et villageois

##### CONTEXTE

Une dynamique de fermeture des paysages est à l'œuvre sur le territoire et notamment sur les contreforts boisés. Parallèlement, les cours d'eau transversaux qui constituent des continuités paysagères et écologiques majeures sont menacés sous l'effet du développement urbain comme de la mise en culture ou en vigne des prairies humides. Les fonds de vallée des rivières principales comme des petits ruisseaux affluents occupés par des prairies humides se sont ainsi fortement réduits et dégradés.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### TERRITOIRES CONCERNÉS

Zones humides, vallées, vallons

Objectifs de l'action	<p><b>Identité du territoire :</b> Mettre en valeur le réseau hydrographique du territoire par leur réouverture.</p> <p><b>Paysage partagé :</b> Faire dialoguer les différents usagers des milieux humides (Syndicat Mixte, viticulteurs, pêcheurs, riverains, ...) autour d'un objectif commun.</p> <p><b>Lutte contre le changement climatique :</b> Assurer la restauration des fonds vallées et vallons en réactivant leur potentiel de biodiversité.</p> <p><b>Qualité de vie :</b> Créer des lieux de promenade et de loisir qualitatifs.</p>
Feuille de route	<p><i>Tout de suite /</i></p> <p>1 Recenser les ruisseaux, rivières, zones humides du territoire et évaluer leur état et leur qualité (fermeture de la végétation, maintien des berges, continuité biologiques, écologiques...).</p> <p><i>Demain /</i></p> <p>2 Identifier les lieux à enjeux à l'échelle des communes et porter des actions sur ces secteurs en fonction des acteurs concernés (gestion de la ripisylve le long d'un cours d'eau, amélioration de la qualité d'un plan d'eau...)</p> <p><i>Après-demain /</i></p> <p>3 En fonction de la typologie d'action à porter celle-ci pourra être un projet collectif mené entre plusieurs communes si celle-ci concerne des tronçons de cours d'eau par exemple.</p> <p><i>Un peu plus tard</i></p> <p>4 Assurer l'accès et la cohabitation de ces espaces avec des lieux de vie (quartiers, espaces cultivés...) par la mise en place d'espaces de transition et de sensibilisation.</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais)/ Agence de l'eau/ Associations de pêche
Outils opérationnels	PLUi/ Plan de Gestion/ Charte de bonnes pratiques/SAGE/ PPRi
Comment suivre l'action ?	Suivi écologique des Zones Humides

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR L'EAU



### PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Le SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais) mène un travail avec l'IRSTEA pour limiter les transferts des exploitations vers les cours d'eau et limiter les intrants à proximité des puits de captage
- Mise en ligne d'un film sur les zones humides par le CEN Aura
- Maintien de circuits de balades le long de l'Auzergues, par exemple entre Chazay et Lozanne.
- Une politique d'acquisition foncière est menée par le SMRAB sur la basse Auzergues
- Sur l'Ardière, mise en place d'éco-pâturage par des troupeaux de moutons.
- Marathon de la biodiversité

### RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



#### PLAN DE GESTION DE L'ENS PRAIRIES DU ROY

Entre les communes de Loches et de Beaulieu-Lès-Loches, l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy a fait l'objet d'un plan de gestion élaboré de manière exemplaire sur la base d'un diagnostic initial exhaustif (cadre physique, biologique, paysager, économique et humain).

Ce plan de gestion s'articule autour d'actions liées à la gestion conservatoire du site (restauration de milieux, aménagement d'ouvrages hydrauliques..), à son usage (animations, aménagements..) et son suivi.

Points forts : Le projet s'appuie sur une gouvernance partagée permettant de prendre en compte une pluralité d'usages et d'exigences. Les mesures du plan de gestion répondent aux objectifs fixés par le SDAGE à savoir préserver et restaurer la fonctionnalité de la vallée alluviale de l'Indre et des prairies humides, et favoriser la continuité écologique du cours d'eau. Elles incitent également au développement d'une activité agricole extensive.



#### CHARTE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES EN ZONES HUMIDES - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (42)

A la suite d'un inventaire recensant l'ensemble des zones humides présentes sur son territoire (16 372 hectares - soit 3%), le département de la Loire en étroite collaboration avec la profession agricole largement mobilisée lors de cet inventaire a décidé de poursuivre la démarche en s'engageant autour de l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en zones humides. Elle vise à :

- engager ou conforter les exploitants agricoles de la Loire dans des techniques d'exploitation compatibles avec les enjeux liés aux zones humides (eau, biodiversité) ;  
- répondre aux principales préoccupations des exploitants remontées du terrain lors de l'inventaire, aux niveaux technique et réglementaire. Elle montre que la gestion agricole des parcelles en zones humides est garante de leur maintien mais qu'elle doit être circonscrite techniquement.



#### MIEUX AMÉNAGER LES TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS (AMITER)

C'est un concours d'idées national organisé par le PUCA en étroite concertation avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique et du CEREMA.

Dans le contexte où le réchauffement climatique aggrave l'exposition au risque inondation de nombreux territoires, AMITER vise à faire émerger de nouvelles approches dans la conception du renouvellement urbain des sites exposés, en faisant du risque un levier de projet au service de la réduction de leur vulnérabilité.

Le site de Saint-Etienne Rivière-Valbenoîte questionne le passage du Furanc en pleine ville. L'un des objectif pour la commune est de créer un parc humide mouvant, évolutif, support d'expérimentations et de ressources.



## 5

### ACTION 5

#### Intégrer la question de l'eau au sein de la réhabilitation des espaces urbains.

##### CONTEXTE

Le paysage du Beaujolais se trouve aujourd'hui confronté à une urbanisation croissante du fait de l'arrivée de nombreux néo-ruraux sur le territoire. Cette dynamique influe sur l'imperméabilisation croissante des terres et sur une perte d'espaces de fraîcheur au sein des espaces publics. Revoir les modes d'aménagement de l'espace public et l'intégration des trames naturelles qui constituent le territoire au sein de leur structuration est ainsi un enjeu majeur à mettre en place au sein des documents d'urbanisme du territoire notamment concernant la gestion de l'eau et sa valorisation.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Villes et villages

Objectifs de l'action	<p><b>Identité du territoire :</b> Intégrer les trames naturelles au sein du fonctionnement des espaces urbanisés.</p> <p><b>Paysage partagé :</b> Impliquer les habitants dans la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics</p> <p><b>Lutte contre le changement climatique :</b> Gérer les eaux pluviales, désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics</p> <p><b>Qualité de vie :</b> Créer des espaces publics qualitatifs et confortables</p>
Feuille de route	<p><i>Tout de suite !</i></p> <p>1 Faire un état des lieux de la gestion de l'eau et des continuités de trame bleue à l'échelle de la commune aujourd'hui et évaluer les potentielles évolutions à mettre en place. (désimperméabilisation, noues pour la gestion des eaux pluviales, connexion à des vallons, valorisation et prise en compte des Zones Inondables...)</p> <p><i>Demain !</i></p> <p>2 Identifier ces continuités et réfléchir à la réhabilitation des espaces publics en ce sens. Faire appel à un bureau de maîtrise d'œuvre pour aider à l'élaboration de ce projet.</p> <p><i>Après-demain !</i></p> <p>3 Incrire au sein des règles du PLUi de la commune cette dimension pour que tout nouveau projet puisse le prendre en compte lors de sa réflexion. Appuyer sur l'intérêt multi-usages de ces espaces de gestion de l'eau.</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ Communes/ Agence de l'eau/ SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais)
Outils opérationnels	PLUi / OAP spécifiques / Coefficients de biotope
Comment suivre l'action ?	Pourcentage d'imperméabilisation des sols de la commune/ nombre de réseaux EP enterrés/ ...

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR L'EAU



### PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Ecoquartier Chambord de la commune de Belleville-en-Beaujolais

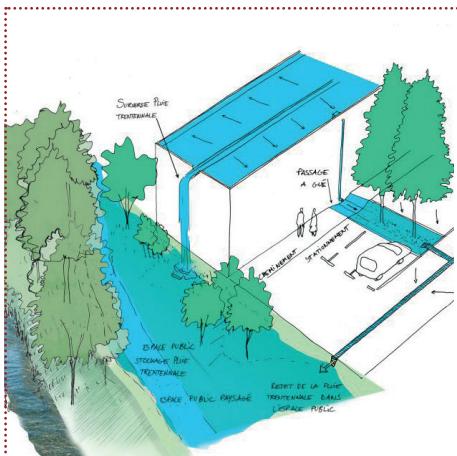
### RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



#### NOUVEAU QUARTIER ET PARC AGRICOLE - METZ (57) AGENCE ARPENTÈRE - ATELIER CHOISEUL ET INGÉROP

Ce parc de 12 hectares prend place au sein d'un projet de futur quartier du Parc du Technopôle de Metz

La gestion de l'eau est un point majeur du projet : un système de nœuds et de réseaux situés dans les espaces publics du quartier ruissera vers le Vallon. Ce dernier assurera leur purification (décantation et phytoremédiation) avant de les restituer au ruisseau de Linières. La roselière accueille des cheminements destinés à l'observation respectueuse et discrète de la faune et de la flore très riche du milieu.



#### LE FAUGE-MAÎRE - CAMP SARLIER - AUBAGNE (13) AGENCE THIERRY MEYTREAU

Ce projet prend place dans le cadre d'une opération d'aménagement à vocation d'activités sur une zone AU du PLU au Camp Sarlier à Aubagne. Cet espace de 15 ha s'articule avec le passage du cours d'eau de la Fauge-Maire se jetant dans l'Huveaune à l'aval du site. Le SIBVH et la ville d'Aubagne souhaitaient que le projet d'aménagement intègre le cours d'eau pour en faire un élément central et valorisé au sein du projet.

Plusieurs objectifs ont ainsi été traités au sein de ce projet urbain :

- Faire de la zone d'activité de Camp de Sarlier un véritable projet urbain
- Faire de la gestion de l'eau sur ce site un levier et un atout pour le quartier : (renaturation du cours d'eau et des berges, aménagement pour rendre accessible et visible le Fauge-Maire)
- Faire du Fauge-Maire l'identité principale du site, en lien avec une gestion paysagère des Eaux Pluviales.



#### ZAC DES RIVES DU BLOSNE - CHANTEPIE (35) AGENCE THIERRY MEYTREAU

Ce projet de ZAC qui s'étend sur 76 hectares se trouve en périphérie immédiate de Rennes, sur un espace bocager vallonné, traversé par le ruisseau du Blosne.

Face aux risques d'inondation, de nouvelles formes urbaines respectueuses des équilibres hydrologiques et écologiques en place sont instaurées. Les vastes espaces naturels et semi naturels en réseau (prairies inondables, haies bocagères, mares, ruisseaux...) qui assurent ce service de gestion de l'eau pluviale ont donc été inventoriés et intégrés au projet d'aménagement des quartiers, et des jardins de pluie ont été conçus.

Le but de l'opération était de faire de la contrainte de la zone inondable un atout en termes d'aménagement. (Source : Cerema)



## 6

### ACTION 6

#### Refonder les écosystèmes agricoles et viticoles en intégrant la gestion de l'eau à l'échelle du territoire.

##### CONTEXTE

Les pratiques agricoles employées aujourd'hui sur le territoire vont d'année en année tendre vers un essoufflement dû au changement climatique qui devient de plus en plus important et impactant sur les productions. La mise en place d'une diversification agricole autour de différentes techniques à expérimenter et développer tel que l'agrovitforesterie, l'enherbement en interrangs, le développement des réseaux de haies, etc.. peut contribuer à l'atténuation de ses effets. Plusieurs exploitations ont déjà engagé cette diversification notamment dans le Beaujolais Sud et constitue un vivier d'expérimentations de référence à suivre, diffuser et reproduire sur l'ensemble du territoire.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Espaces de culture (parcelles viticoles, parcelles agricoles..)

Objectifs de l'action	Identité du territoire : Préserver l'identité agricole et viticole du territoire Paysage partagé : ? Lutte contre le changement climatique : Limiter la consommation d'eau pour l'irrigation, adapter les cultures aux changements climatiques Qualité de vie : ?		
	Tout de suite !	1	Etat des lieux Faire un état des lieux des nouvelles pratiques agricoles vertueuses sur le territoire.
	Demain !	2	Mettre en réseau Faciliter la rencontre entre les différents acteurs du secteur et aider à l'accompagnement de la mise en place de nouvelles démarches, améliorant l'adaptation des cultures au changement climatique et à la diversification des paysages agricoles (haies, arbres isolés, agroforesterie, vergers, ripisylves...).
Feuille de route	Après-demain !	3	Suivi Assurer un suivi pour accompagner les porteurs de projets et diffuser les pratiques et méthodes vertueuses au sein du métier par des retours d'expérience.. Mettre en place des parcelles expérimentales collectives
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais)/ Agence de l'eau/ Chambre d'Agriculture		
Outils opérationnels	PLUi/ Plan de Gestion/ Charte de bonnes pratiques/SAGE/ PPRi		
Comment suivre l'action ?	Type de suivi à définir par les partenaires du Plan de Paysage.		

## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR L'EAU



### PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Introduction de nouvelles plantations de remplacement de la vigne par de la forêt d'éproduction en feuillus, érables, chênes, noyers et expérimentation du robinier en cours.
- Mise en place d'une politique d'achat de terrains pour maintenir les haies par le biais de replantations par une fondation des chasseurs.
- SICAREX mène des expérimentations variées sur la viticulture
- Programme agroécologique avec le soutien de l'état pour la création de GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental)
- Installation d'un trufficulteur et d'un horticulteur
- Bilan des actions agricoles et climatiques (PAEC) à l'échelle régionale
- La Charte agricole du département du Rhône piloté par la DDT69

### RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



#### DIVERSIFICATION ET CHANGEMENT DE SYSTÈME AU DOMAINE DE L'EPELEFA - PERPIGNAN ROUSSILLON

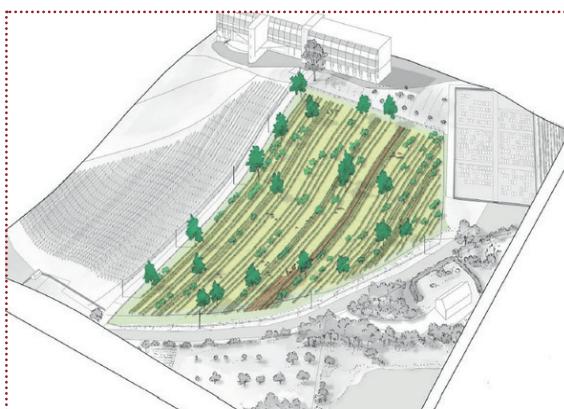
Le Domaine du Lycée exploite 26 ha en Agriculture biologique. Suite aux crises agricoles des années 2000, en particulier dans la filière viticole, de nombreux changements ont été opérés notamment un passage d'une monoculture de vigne à une diversification avec 3 principales cultures (Arboriculture/oléiculture, viticulture, PPAM). Depuis 2013, le Domaine développe sa production arboricole et oléicole en réduisant sa surface viticole; en parallèle, il développe sa production de plantes aromatiques sèches sur d'anciennes parcelles de vignes agées peu productives en terrains non irrigables.

Le Domaine allie les circuits courts au circuits longs, afin d'assurer un équilibre financier stable. Parallèlement, avec le soutien du CD, de la Région, et du CASAR ABILE, un alambic de 700L a été installé pour répondre à la demande émergente de la filière départementale PPAM.



#### TERRALTO - PROAGRI // INITIATIVES D'ASSISTANCE MENÉES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les chambres d'agricultures mènent et mobilisent aujourd'hui des agents-conseillers spécifiques en charge des filières de diversification par le biais d'instances de conseil spécifiquement orientées. Ils assurent à la fois auprès des collectivités ou directement des agriculteurs l'accompagnement et l'apport d'expertise par la mise en place d'ateliers destinés à fédérer les acteurs et organiser ces projets de diversification sur les territoires mobilisés.

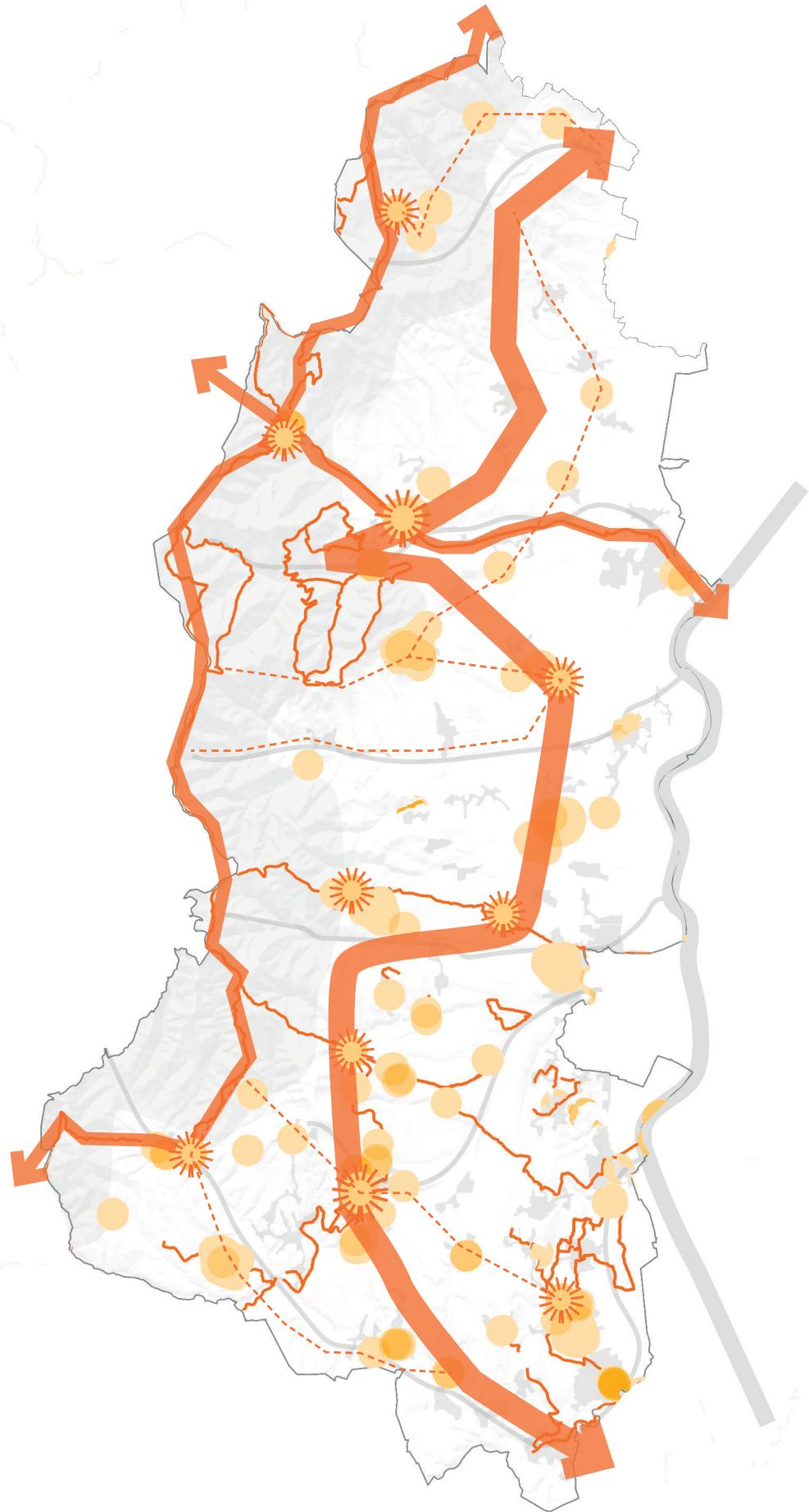


#### PARCELLE VITICOLE AGROFORESTIÈRE EXPÉRIMENTALE - AGRO BIO CAMPUS DE DAVAYÉ (71) - CAUDEX

Dans le cadre de l'Atelier des Territoires National - PETR Mâconnais Sud Bourgogne et Pays Vesoul Val de Saône «Amplifier la transition écologique avec les territoires», les partenaires, élus et bureaux d'études se sont interrogés collectivement sur la diversification des productions au sein de la vigne.

Dans le Mâconnais, pour faire suite à cet Atelier, l'Agro Bio Campus de Davayé met à disposition de ses BTS Viti-Oeno une parcelle de 0,8 hectare, à planter entièrement dans une optique d'agroforesterie. Plusieurs variétés d'arbres fruitiers côtoieront la vigne au sein de cette étude grande nature, qui doit être menée sur au moins 15 ans.

# PLAN D'ACTIONS



## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

### ACTION 7

Développer les mobilités douces à l'échelle du territoire par la mise en connexion des villages via des itinéraires visibles et identifiés conformément aux Plan Locaux de Mobilité et au SCoT.

— Axes et connexions à développer et favoriser sur le territoire

— Chemins et connexions déjà développées sur le territoire

↔ Axes majeurs actuels de circulation douces : route des vins, GR, Voie verte

### ACTION 8

Aménager des espaces d'accueil et de convivialité au sein des espaces naturels et viticoles, aux abords des routes et chemins et aux franges des villages.



Lieux d'intérêts identifiés comme propices au développement d'espaces d'accueil et de convivialité

### ACTION 9

Renforcer la présence de lieux de découverte et de compréhension des paysages viticoles et naturels du Beaujolais, en continuité de la démarche du Géoparc Mondial Unesco



Lieux d'intérêts identifiés comme porteurs pour la diffusion de la valeur du territoire du Beaujolais.



## 7

### ACTION 7

#### Développer les mobilités douces à l'échelle du territoire par la mise en connexion des villages via des itinéraires visibles et identifiés conformément aux Plan Locaux de Mobilité et au SCoT

##### CONTEXTE

Le Beaujolais viticole est un territoire traversé marqué par des axes majeurs historiques reflets des pratiques passées dont les traces sont encore lisibles (tacot, chemins viticoles anciens...) L'enjeu est d'essayer de comprendre de quelle manière tous ces systèmes de structuration du territoire héritées peuvent faire sens aujourd'hui, comme elles ont pu le faire à l'époque et comment elles peuvent être réactivées dans une pratique nouvelle du territoire, sobre, frugale, inventive et économique. L'enjeu est ainsi de réinvestir ces espaces pour permettre de nouveaux rapports de proximité, de découverte et d'appréciation des territoires, penser des connexions collectives entre villes et villages pour rendre l'espace rural plus attractif et moins cloisonné. Avec ses vallées profondes qui innervent les territoires, le Beaujolais peut en ce sens être un territoire pilote, profitant de son passé d'échanges et de flux, pour lier son territoire de manière innovante et alternative entre espace rural et urbain, en direction des villes et métropoles proches.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

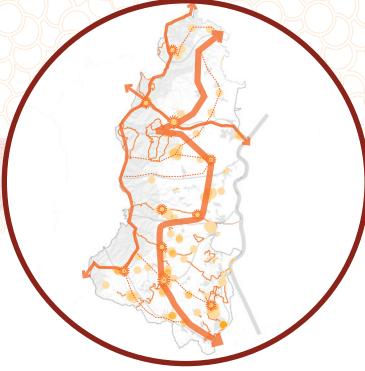
- OQP 3 # Favoriser la découverte des paysages via un réseau de d'itinéraires et de sites diversifiés
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Ensemble du territoire

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire</b> : Donner à voir le paysage du Beaujolais viticole <b>Paysage partagé</b> : Décloisonner et faire dialoguer les villages <b>Lutte contre le changement climatique</b> : Crée des alternatives aux déplacements quotidiens en voiture <b>Qualité de vie</b> : Rendre accessibles, confortables et lisibles les chemins piétons et cyclables qui sillonnent le territoire.
Feuille de route	<p>Tout de suite !</p> <p>1. Identifier les chemins existants et les itinéraires remarquables potentiels du territoire/ de la commune pour amener à faire découvrir les paysages du Beaujolais viticole.</p> <p>2. Réfléchir à une signalétique représentative d'un ou plusieurs itinéraires identifiés complémentaires des itinéraires existants (la route des vins, GR, Voie verte, voie du Tacot) connectant les communes concernées.</p> <p>3. Cibler à l'échelle communale les chemins et passages prioritaires pouvant s'attacher à cet itinéraire global.</p> <p>4. Crée un poste de chargé de projet territorial en charge du développement de ce projet et de la coordination entre l'ensemble des communes concernées</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ Communes/ FFRandonnée/ Geopark
Outils opérationnels	OAP, itinéraires touristiques existants (GR, Route des vins, Voie du Tacot, Voie verte)/ Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
Comment suivre l'action ?	Chiffres de fréquentation / Concertations/ Etudes statistiques

# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Un sentier de découverte autour de l'Azergues est en cours d'étude, à Chamelet-Anse, il est peut-être à relier avec la voie du tacot
- la Route des Vins, la Via Saône et halte fluviale, les voies du Tacot, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, etc.
- L'association des apothicaires de Villefranche-sur-Saône crée des routes thématiques
- Tour du Beaujolais Pierres-Dorées / Topoguide tour / Itinéraires à thèmes sur la vallée de la gastronomie
- Tracé de la voie verte, assez bien repérée sur les différentes cartes touristiques, dont le tracé s'étend sur 14 km. Il s'agit d'une piste cyclable qui rejoint Beaujeu depuis Belleville, longeant la vallée de l'Ardière, reprenant le tracé de l'ancien train de la société PLM.
- La communauté de communes Saône Beaujolais a travaillé à la mise en place de sentiers thématiques en 2006 et 2010, qui sont les sentiers Victor et Estelle, d'environ 100 kilomètres chacuns, reliant entre eux 12 villages typiques et pittoresques de la région de Beaujeu.
- L'association des Amis de la Voie du Tacot a participé à l'ouverture d'un circuit dont le tracé, s'étendant de Liergues à Sarcey, reprend celui de l'ancienne voie de chemin de fer. La voie du Tacot traverse ainsi 10 villages du Beaujolais des Pierres Dorées, et est tous les ans animée par l'événement de La Marche des Amis de La Voie du Tacot.

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### SENTIERS MÉTROPOLITAINS DE MARSEILLE, RENNES, PARIS...

Tant projets urbains que culturels, ils sont conçus selon plusieurs dimensions : des explorations collectives pour les élaborer (repérages, marches publiques, randonnées métropolitaines...), des récits partagés qui les documentent (projets artistiques, livres, articles, récits de voyage, feuilletons sonores, films documentaires, expositions...) et un itinéraire partagé réalisé de façon concertée avec les territoires.

L'objet de ces sentiers tendent à faire découvrir des endroits de randonné habituellement peu fréquentés : en zone urbaine et périurbaine.

« Il propose de multiples manières de partir à pied sur les sentiers tracés et dans les communes qu'ils traversent pour observer et rencontrer ce qui fait l'existence complexe d'un territoire : ses paysages contrastés, ses habitants, leurs mémoires et leurs usages, les histoires multiples de sa géographie, ses flux et ses circulations mais aussi ses frontières, visibles ou invisibles » (texte issu du Bureau des Guides).

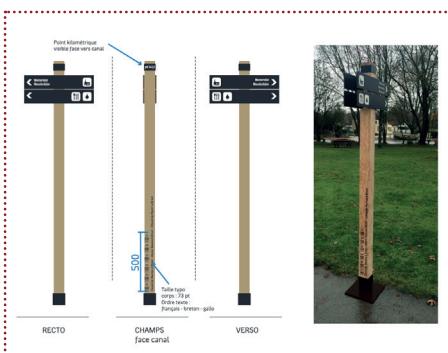


### SIGNALÉTIQUE DU DOMAIN NATIONAL DE CHAMBORD - INTÉGRAL RUEDI BAUR ET JACQUELINE OSTY

Ce projet a travaillé sur la mise en place d'une signalétique intégrée et itinérante sur le parc du domaine de Chambord. Son objectif consistait à inciter le public à visiter non seulement le célèbre château de Chambord, mais aussi le parc muré qui l'environne, comprenant une riche faune de grands gibiers, et classé « chasse présidentielle ».

Il devait répondre à l'aspect privatisé dont le site réglementait les accès et la signalétique devait pouvoir guider le visiteur de façon naturelle et intégrée (chicanes, perspectives rompues...) pour rendre la promenade fluide au sein du domaine.

Ce travail a permis de supprimer la quasi-totalité des panneaux d'interdiction et de circulation qui polluaient visuellement le parc jusqu'alors.



### CANAL DE NANTES À BREST - LOIRE-ATLANTIQUE/ BRETAGNE

Élement issu de l'histoire et du patrimoine français le Canal de Nantes à Brest servait historiquement au transport de marchandises par voie fluviale entre ces deux villes françaises.

Aujourd'hui développé comme un réel itinéraire touristique les deux départements concernés (Loire-Atlantique et Bretagne) ont souhaité créer une réelle cohérence graphique tout au long de son parcours à la fois pour que ses usagers puissent l'identifier en tant que tel et également leur permettre de s'orienter facilement au cours de leur itinérance, promenade..

Une charte graphique a ainsi été réfléchie et se décline sur l'ensemble de la signalétique présente sur le site.



## 8

### ACTION 8

#### Aménager des espaces d'accueil et de convivialité au sein des espaces naturels et viticoles, aux abords des routes et chemins et aux franges des villages.

##### CONTEXTE

Le patrimoine naturel protégé ou reconnu dans les documents d'urbanisme du territoire est essentiellement concentré sur les contreforts boisés, sur le Val de Saône et ponctuellement sur les coteaux. Dans les espaces d'extension urbaine comme dans les espaces agricoles, les milieux naturels dits «ordinaires» sont aujourd'hui peu mis en valeur, peu lisibles dans le paysage et peu accessibles physiquement. Ils regroupent pourtant de nombreux espaces (rivières et ruisseaux, ripisylves et prairies humides associées, bois, prairies, bocage...) garants d'une richesse écologique et paysagère non négligeable. L'enjeu est ainsi de rendre accessible ce territoire «vivant» à la fois du point de vue de la diversité des écosystèmes qui le constitue mais également de part la diversité de personnes qui le côtoient. Un nouveau rapport simple aux choses est à retrouver en lien avec l'authenticité de ce territoire.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 3 #
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels
- 

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Espaces publics en milieux agricoles et naturels

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire :</b> Donner à voir le paysage du Beaujolais viticole <b>Paysage partagé :</b> Créer des lieux de convivialité et permettre l'appropriation du territoire aux riverains, habitants... <b>Lutte contre le changement climatique :</b> ? <b>Qualité de vie :</b> Rendre accessibles, confortables et lisibles les espaces d'accueil au public.
Tout de suite !	<b>Identification de lieux d'intérêts</b> Identifier des lieux d'intérêt pour la mise en place de lieux de rencontre au sein du territoire : parcelles en repos (jachères...),
Feuille de route	<b>Mise en accès de ces sites</b> Accord avec producteurs, propriétaires locaux ayant du parcellaire disponible ou usage du parcellaire communal. Conserver la mixité de ces espaces : accès aux parcelles agricoles pour rendre accessible le paysage comestible et visible les milieux productifs du territoire/ espace temporairement pâturés... S'appuyer sur l'aspect saisonnier et les cycles du territoire.
Demain !	<b>Mise en place d'une gestion concertée de ces espaces</b> Réfléchir à la modularité et à l'aspect temporaire de ces espaces : espaces fauchées tournants, pâturage, mobilier temporaire...
Après-demain !	<b>Mise en place d'une gestion concertée de ces espaces</b> Réfléchir à la modularité et à l'aspect temporaire de ces espaces : espaces fauchées tournants, pâturage, mobilier temporaire...
Partenaires & financements potentiels	Communautés de communes
Outils opérationnels	OAP thématique «espace public et biodiversité»
Comment suivre l'action ?	Type de suivi à définir par les partenaires du Plan de Paysage.

# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Aujourd'hui, aucune action n'a été recensée.

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### TERROIRS PUBLICS // DU TERRITOIRE AU TERROIR : MODÈLE POUR UN ESPACE PUBLIC RURAL - ALEXANDER CASSINI

Ce travail présente un projet d'espace public rural saisonnier qui envisage une mise en valeur du vin, du terroir, et des paysages dans le but de mieux faire connaître et augmenter les opportunités d'interaction entre producteurs, saisonniers, habitants et touristes.

Pour se faire le paysagiste propose une mobilisation des espaces de jachères (parcelles en renouvellement de céps mis en repos pendant 2 à 3 ans) en y inscrivant des lieux publics temporaires et donc modulables évoluant au même rythme que le cycle de la vigne et constituant une étape provisoire avant la replantation des parcelles mobilisées.



### LES PRAIRIES SAINT-MARTIN, BASE/RENNES MÉTROPOLE

Grand parc naturel de 30HA au cœur de la ville de Rennes, ce projet vise à valoriser et préserver une zone naturelle en plein milieu de la ville mais aussi d'offrir aux habitants une mise à distance avec leur quotidien d'urbain.

Le site préserve au maximum son caractère et sa structure d'origine en s'organisant selon un gradient ouest-est de naturalité et d'humidité, du plus domestique au plus sauvage, du plus sec au plus humide. Cette gradation se fait aussi bien sur le plan paysager et spatial, qu'écologique et vient rythmer l'ensemble du parc.



### QUARTIER DE L'ISE, CHANTILLON-SUR-SEICHE, ILLE ET VILAINE. PHILIPPE MADEC

La commune de Noyal-Chantillon-sur-Seiche, en première couronne de Rennes, développe son centre vers le Sud dans le cadre d'une ZAC environnementale et mixte, logements, équipements et commerces. Dans ce cadre l'agence Philippe Madec propose un modèle de ZAC qui s'intègre à son environnement agricole de proximité. La dimension agricole et naturelle s'inscrit pleinement au cœur des différents espaces publics de ce futur quartier (trame bocagère, chemin rural, parc avec zones humides...).



## 9

### ACTION 9

#### Renforcer la présence de lieux de découverte et de compréhension des paysages viticoles et naturels du Beaujolais, en continuité de la démarche du Géoparc Mondial Unesco

##### CONTEXTE

On trouve sur le territoire un certain nombre de cadoles, murgers, puits, moulins, autant de petits ouvrages en lien avec l'exploitation historique viticole du territoire. Pourtant, ces éléments de patrimoine ne sont que peu mis en valeur, voir délaissés. Le patrimoine hydraulique est tombé en désuétude face à l'intensification agricole quant aux cadoles et murgers, ces motifs paysagers historiques plus visibles et reconnus que le petit patrimoine lié aux rivières demeurent néanmoins victimes d'un manque d'entretien et de restauration. Leur mise en valeur est en effet primordiale car ils ponctuent le vignoble participant à l'organisation du bâti et de l'agriculture en coteaux et constituent des rappels architecturaux qui rythment cette mer de vignes en faisant échos aux villages et entités bâties plus importantes.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Ensemble du territoire

Objectifs de l'action	<p><b>Identité du territoire :</b> Donner à voir le paysage du Beaujolais viticole et mettre en valeur le patrimoine du territoire</p> <p><b>Paysage partagé :</b> Transmettre les savoirs-faire et l'histoire du territoire</p> <p><b>Lutte contre le changement climatique :</b> Encourager la pratique d'activité touristiques et de loisirs sobres en énergie et peu impactantes pour les territoires.</p> <p><b>Qualité de vie :</b> Trouver des lieux culturels et de loisirs de proximité</p>
Feuille de route	<p><b>1</b> <i>Tout de suite !</i></p> <p><b>Identification de lieux d'intérêt</b> Cette action s'inscrira en lien avec l'action 7 qui sera un guide aux itinéraires de découverte du territoire. Des lieux d'intérêt patrimoniaux, naturels seront à identifier et pourront être des jalons d'itinéraires thématiques de découverte du territoire. (zone humide, belvédère, château, corps de ferme viticole, cabornes...)</p> <p><b>2 <i>Demain...</i></b></p> <p><b>Réflexion autour du programme de ces sites</b> Quels sujets de mise en valeur auprès du grand public ? (richesses et savoirs-faire locaux : murs en pierres sèches, pratiques viticoles... - sites d'intérêt écologique ou patrimonial : zone humide, château, petit patrimoine, ferme viticole...) Une réflexion générale de mise en réseau des différents projets sera à penser en parallèle.</p> <p><b>3 <i>Après-demain /</i></b></p> <p><b>Mise en place du/des projets</b></p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes LEADER, Région, Département Communautés de communes Région/ Département Espace Pierres Folles (Géopark du Beaujolais) Associations locales Office de Tourisme intercommunautaire du Beaujolais (OTi)
Outils opérationnels	Préemption/ Achat/ soutien financier auprès des associations / outils de médiation et d'animation.
Critères d'évaluation ou indicateurs	Part des projets de restauration de petit patrimoine réalisés. Pourcentage de fréquentation des itinéraires, lieux d'accueil, espaces touristiques du territoire...

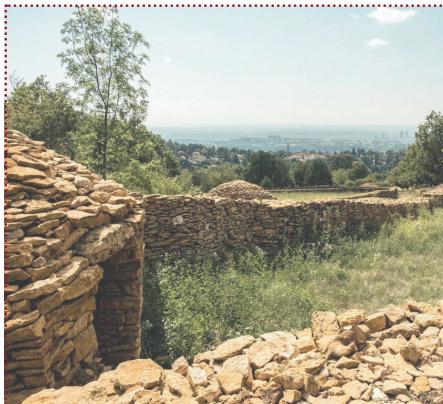
# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE STRUCTURÉ PAR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Mise en valeur du patrimoine mineur des pierres dorées, réflexion en cours sur les lavois
- Randonnées, animation de la route des vins, offres événementielles, géosites, etc
- Bordeland, port de plaisance de Anse
- Beaulieu à Morancé
- Espace Pierres Folles à Saint-Jean-des-Vignes
- Maison de la randonnée et du trail (col de crie) à Monsol en structuration
- Jardin de vigne en lien avec les carrières de brouilly (géosite) à Saint-Lager
- La Maison Vermorel en devenir d'un lieu d'innovation gastronomique.

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### LES CABORNES DES MONTS D'OR ET LE «SENTIER DES CABORNES»

Homologue des « cadoles » ces cabanes construites en pierres sèches ponctuent le paysage des Monts d'Or. Leur préservation et leur restauration sont le fruit d'une complémentarité exemplaire des acteurs locaux et des collectivités. C'est grâce à un travail de fond réalisé par les bénévoles du réseau d'associations du massif et le Syndicat Mixte des Monts d'Or que de nombreux ouvrages en pierres du massif ont pu être restaurés.

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or en se positionnant comme un « facilitateur » a pu mettre en place une politique efficace de restauration du patrimoine à un coût défiant toute concurrence en s'appuyant sur le vivier d'associations locales et en impulsant des chantiers participatifs et des formations diverses autour de ce savoir-faire local.

Ces ouvrages en pierres sèches ou maçonnes ont également été mis en valeur, pour certains, au travers de sentiers thématiques, tel que le sentier des Cabornes à Poleymieux.



### LA ROCHE DE SOLTRE ARPENTÈRE

Ce projet mené au sein du Grand Site de France Solutré avait pour objectif de permettre l'accueil du public et mettre en scène, de la façon la plus intégrée au contexte local, des lieux d'accueil et de contemplation du territoire. L'ensemble du projet a été réfléchie afin de mettre le paysage sur pied d'estale afin d'en observer toutes les particularités sans que les aménagements publics puissent compromettre sa lisibilité.



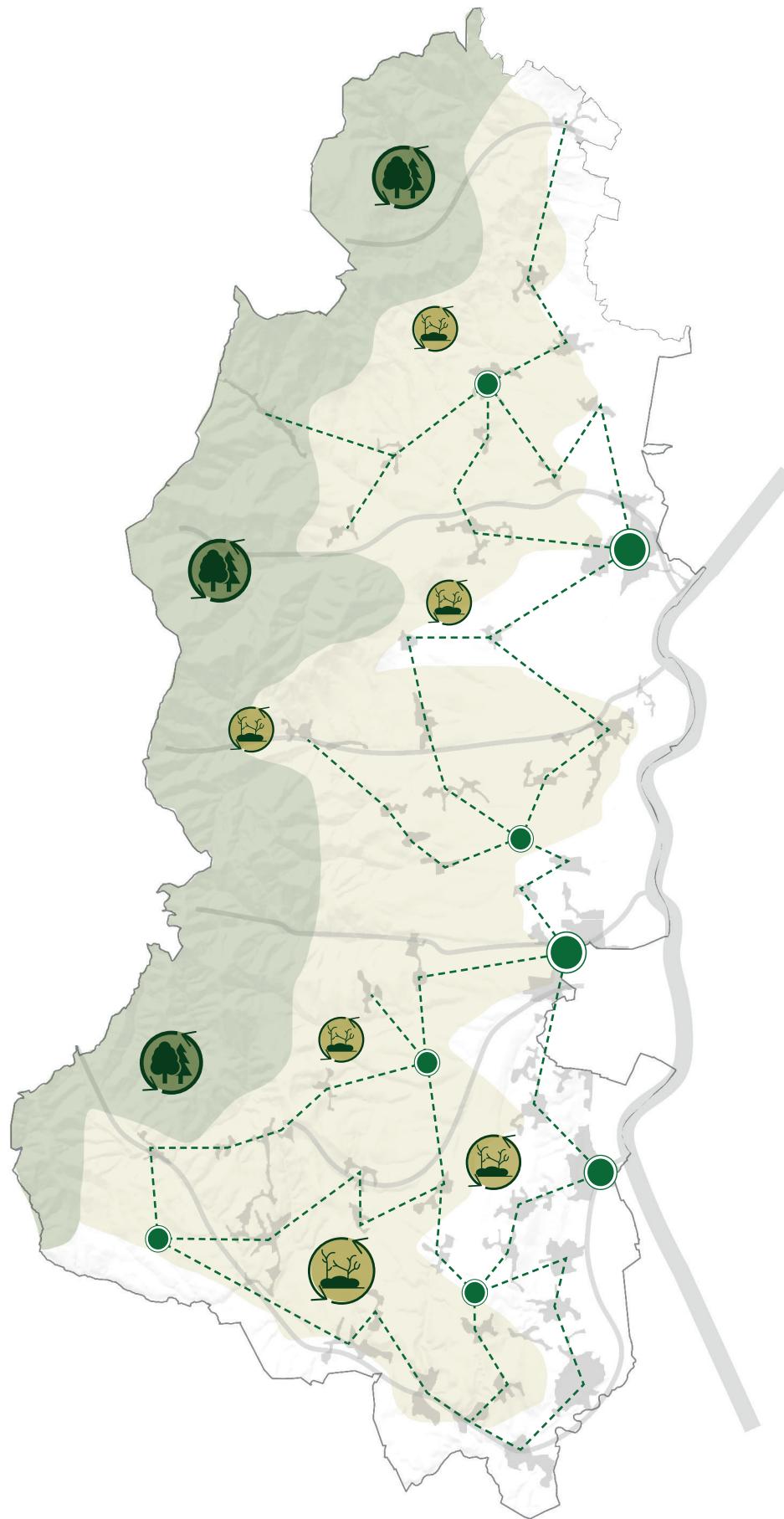
### LA LANDE DU PUY DE LA CROIX - LAC DE VASSIVIÈRE (23) SYNDICAT MIXTE DU LAC DE VASSIVIÈRE - ALAIN FREYTET - CPIE

Ce projet de sentier d'interprétation s'inscrit sur le site de 330 ha du Conservatoire du littoral du lac de Vassivière dont le Syndicat Mixte est gestionnaire.

L'objectif était avant tout de réactiver la qualité écologique de ce site en le restaurant face à la déprise agricole active sur le territoire. En parallèle une longue réflexion a été menée autour de sa valorisation et la diffusion auprès du grand public de l'histoire de ce paysage façonné depuis des décennies par la main de l'homme.

Ce sentier d'interprétation mêle ainsi approche environnementale, sensible et poétique tout en s'inscrivant de façon sobre au sein du paysage pour en raconter toute son essence.

# PLAN D'ACTIONS



## FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE PRODUCTIF QUI ANTICIPE LES MUTATIONS

### ACTION 10

#### Mettre en place des proximités énergétiques en préservant la qualité des paysages.

 Mise en réseau des différents pôles énergétiques du territoire implantés selon leur contexte (urbain, agricole, forestier...)

### ACTION 11

#### Réinvestir les friches viticoles tout en conservant leur potentiel pour la viticulture

 Terres majoritairement dédiées aux productions viticoles et agricoles.



Espaces majoritairement sujets à l'enrichissement à revaloriser.

### ACTION 12

#### Favoriser la pluri-fonctionnalité des paysages forestiers en garantissant leur potentiel de captation du carbone et leurs fonctions économiques, ludiques et paysagères

 Terres majoritairement dédiées à la forêt et ses usages (culture, gestion, sensibilisation, parcelles privés, sylvopastoralisme...)



Lieux à identifier pour insuffler les premières démarches de valorisation de l'espace forestier.



## 10

### ACTION 10

#### Mettre en place des proximités énergétiques en préservant la qualité des paysages.

##### CONTEXTE ET ENJEUX

Comme tout territoire le Beaujolais fait face aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. La mise en place de mesures en matière d'adaptation peut s'accompagner de façons différentes en s'inscrivant dans la conception des espaces urbains par le biais de mise en réseau et de mutualisation des sources d'énergie, par un travail collectif et citoyen d'installation énergétique : panneaux photovoltaïques sur toitures (ZI, bâtiments agricoles, maisons privées), agrivoltaique, ombrrières... Ces évolutions, lorsqu'elles ne sont pas encadrées, peuvent impacter la lisibilité du paysage, la qualité patrimoniale du bâti, des espaces publics et doivent donc être accompagnées pour une intégration respectueuse de la qualité urbaine et paysagère générale.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

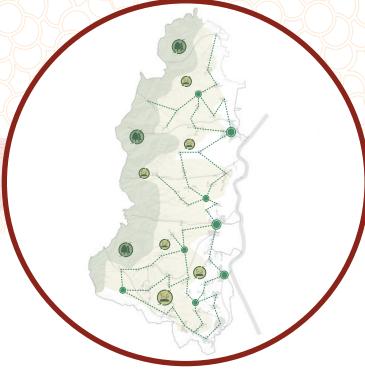
- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Ensemble du territoire.

Objectifs de l'action	<p><b>Identité du territoire :</b> Préserver le caractère du paysage du Beaujolais viticole.</p> <p><b>Paysage partagé :</b> Créer des réseaux énergétiques de proximité tendant vers une autonomie des foyers par l'action collective et le partage inter-acteurs.</p> <p><b>Lutte contre le changement climatique :</b> Produire des énergies renouvelables et tendre vers l'autonomie énergétique du territoire.</p> <p><b>Qualité de vie :</b> accéder à une énergie « verte » qui assure l'alimentation des ménages.</p>
Tout de suite !	<p><b>Identification des sites et projets énergétiques potentiels</b> Quel type d'énergie produire ? (solaire, éolien, bois énergie, méthanisation...) Quel contexte d'implantation du projet ? (forêt, espace agricole ou viticole, ZI, ...)</p>
Feuille de route	<p><b>Mobilisation des acteurs potentiels et concertation</b> Acteurs énergétiques, gestionnaires de forêt, agriculteurs, viticulteurs, scieries locales, habitants, propriétaires de locaux de ZIVZA..</p>
Demain	<p><b>Mise en place du/ des projets</b> Faire appel à un bureau d'étude afin d'assurer la meilleure intégration paysagère et environnementale du projet en fonction des secteurs ciblés. Évaluer la mixité des usages potentiels pouvant être portés au sein du projet (ombrage bétail, récupération d'eau, séchage des foin, valorisation biomasse)</p>
Après-demain	
Partenaires potentiels	Communautés de communes, ADEME Régions Auvergne, Région AURA, Associations et sociétés coopératives locales, Hespul, Agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes (RAEE), DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO), ABF
Outils opérationnels	PCAET (Plan Climat Air et Energie) SCoT
Critères d'évaluation ou indicateurs	Part des exploitations agricoles productrices d'énergie et auto-consommatrices Part d'autonomie énergétique dans les ménages, au sein des locaux publics,

# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE PRODUCTIF QUI ANTICIPE LES MUTATIONS



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Etude de gestion de la biomasse vitivinicole et sa valorisation (distillerie, chaudière biomasse, plateforme de compostage, unité de méthanisation,...) par l'Institut français de la vigne et du vin.
- Projet d'installation d'une unité de méthanisation territoriale sur la ZAC Lybertec à Belleville-en-Beaujolais pour recycler les boues des stations de traitement des eaux usées du secteur et produire du biogaz destiné à être injecté dans le réseau local.

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### PÔLE BOIS ÉNERGIE DE TRIÈVES - SAINT-MICHEL-LES-PORTE

Petit territoire rural de moyenne montagne situé au sud de Grenoble, le Trièves est engagé depuis 2004 dans une démarche de charte forestière, portée par un syndicat d'aménagement regroupant 3 communautés de communes. Un des éléments structurants de cette charte était la création d'un pôle bois-énergie, reconnu pôle d'excellence rurale en 2006. Ce projet vise, sur un même site, à structurer la filière bois-énergie locale et à commercialiser un produit bois marqué et labellisé. Le pôle bois situé à permet de centraliser l'offre de bois-énergie issue des différents gisements (forêts publiques et privées, entretien de l'espace et des zones agricoles, bois déclassés sur le poste de tri, produits connexes des scieries).



### CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

Les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes et Rhône-Alpes-Environnement ont expérimenté en 2010 une nouvelle approche de développement de l'énergie photovoltaïque généralisable au monde rural. Il s'agit de réunir citoyens et entreprises locales dans le capital de sociétés locales afin d'investir et d'exploiter collectivement la production d'énergie. Les toits loués aux propriétaires, publics ou privés, sont choisis en fonction de critères paysagers et techniques. Le concept vise à remettre les habitants au cœur de l'initiative en lien étroit avec les collectivités. Il vise aussi à aider les territoires à répondre à leurs obligations de contribuer aux efforts internationaux sur l'énergie et de préserver leur patrimoine culturel et naturel.





## 11

### ACTION 11

#### Réinvestir les friches viticoles tout en conservant leur potentiel pour la viticulture

##### CONTEXTE

Les coteaux viticoles dévoilent de nombreuses friches viticoles particulièrement situées sur la moitié Sud du territoire et touchant progressivement la partie Nord malgré le dynamisme de la filière porté par les crus. Contrairement à l'enrichissement des contreforts qui descendent progressivement des bois vers les coteaux, l'enrichissement des coteaux se révèle par à-coups au gré des abandonnements des parcelles de vignes. Il en résulte des friches en « timbres-postes » qui, malgré l'intérêt écologique qu'elles révèlent, s'avèrent desservir globalement l'image identitaire et qualitative des paysages viticoles dont les panoramas s'estompent et disparaissent.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 #
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels
- 

##### LOCALISATION DE L'ACTION

Cônes de vues remarquables, covisibilités

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire</b> : Protéger et valoriser les panoramas sur les paysages du Beaujolais et limiter la fermeture des paysages <b>Paysage partagé</b> : Travail avec l'interprofession du Beaujolais <b>Adaptation au changement climatique</b> : Lutter contre le risque incendie <b>Qualité de vie</b> : Développer une agriculture nourricière de proximité
Feuille de route	<p>Tout de suite /</p> <p>1</p> <p>Identification des espaces de reconquête et connaissance foncière Quels terrains ? Quelles typologies de franges ? Quels usages ? Quels propriétaires ? Mettre à disposition une base de connaissance commune des friches sur l'ensemble du territoire pour permettre d'engager des actions et des réflexions cohérentes à grande échelle comme à l'échelle locale.</p> <p>2</p> <p>Mobilisation des acteurs potentiels et concertation Elus, porteurs de projets, agriculteurs, habitants, associations, acteurs économiques, éleveurs... Sert à l'identification des besoins et des enjeux du projet.</p> <p>3</p> <p>Mise en place du/ des projets Quel projet de paysage et/ou d'aménagement mis en place ? Quelle échelle ? (projet de gestion en réseau par pâturage...)</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes Éleveurs/ Propriétaires privés
Outils opérationnels	PLUi, OAP, convention pâturage, outils de cartographie de recensement des friches, site internet
Critères d'évaluation ou indicateurs	Suivi de l'évolution des surfaces en friche

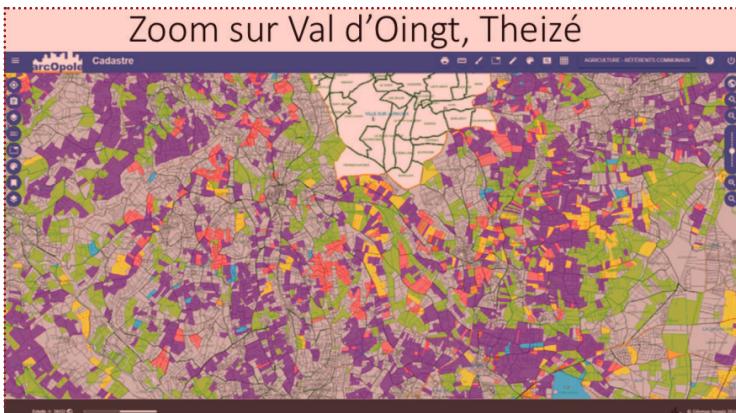
# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE PRODUCTIF QUI ANTICIPE LES MUTATIONS



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

- Programme Terres incultes
- Lancement d'une étude sur les cônes de vue par le Syndicat Mixte du Beaujolais
- Association de nettoyage de friches

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### ÉTUDE DES DYNAMIQUES DES FRICHES VITICOLES - SMB

Un partenariat entre le Syndicat Mixte du Beaujolais et l'Université Lyon III a permis à des étudiants de mener une étude précise sur les friches du Beaujolais viticole, dans le cadre de leur mémoire de master

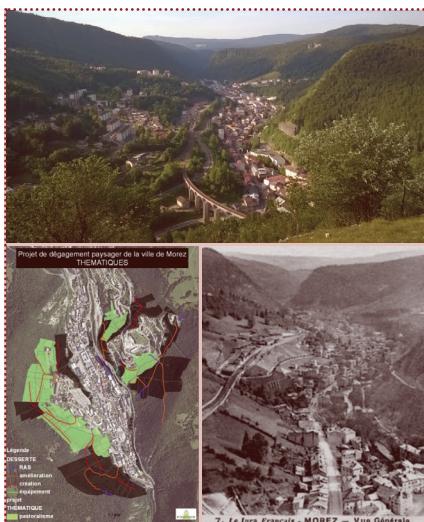
A l'issu d'un traitement des données de terrain, une typologie a été identifiée, comprenant 6 types de friches, aux caractéristiques variées et en constante évolution. Trois secteur pilotes ont été étudié au cas par cas : le bassin versant de la Basse Ardières, du Marverand et du Merloux.



### VERGER COMMUNAL REQUALIFIÉ - CHAOURCE (10)

Le Groupe Paysage du Pays d'Aumance, basé à Chaource a lancé une opération afin de revaloriser les vergers communaux qui disparaissaient progressivement du paysage au profit des boisements.

Avec l'aide de l'association «les Croqueurs de pommes», les vergers communaux ont été défrichés et des fruitiers de variétés anciennes et/ou locales ont été plantés. Des actions de sensibilisation sont menées auprès du grand public et notamment des plus jeunes avec des ateliers de taille, de greffe ou de plantation, accompagnés par la création d'un carnet d'explications largement diffusé pour permettre l'entretien de ces vergers communaux par les habitants.



### DÉFRICHEMENT DES COTEAUX - COMMUNE DE MOREZ-LES HAUTS DE BIENNE

Située dans un fond de vallée du Jura, la commune de Morez a entrepris en 2013 une vaste opération de défrichement des espaces boisés et de réouverture de ses paysages. Un projet qui a métamorphosé les lieux, recréé le lien entre les habitants et lancé de nouveaux projets agricoles locaux. En 2010, avec le soutien du PNR du Haut-Jura, la commune se lance dans une charte paysagère et passe convention avec un laboratoire de géographie de l'université de Franche-Comté. Une série de lieux sont identifiés pour rouvrir le paysage et les vues, puis un test de défrichement sur une parcelle de 4 hectares est réalisé pour mesurer l'adhésion au projet de la population. Pour entretenir les coteaux défrichés, la commune s'est dotée d'un troupeau d'une quarantaine de chèvres mené par un employé municipal, et un projet d'installation de jeunes agriculteurs en circuits courts est en réflexion.

Cette action est réalisée en convention avec cinquante propriétaires qui cèdent gratuitement un bois de faible valeur à la commune, laquelle récupère ainsi 2.000 m<sup>3</sup> de bois pour sa plate-forme de bois déchiqueté utilisée pour son réseau de chaleur.

La démarche de Morez a convaincu deux autres communes de la vallée qui se sont engagées dans des démarches similaires.



## 12

### ACTION 12

#### Favoriser la pluri-fonctionnalité des paysages forestiers en garantissant leur potentiel de captation du carbone et leurs fonctions économique, ludiques et paysagères

##### CONTEXTE

Le Beaujolais viticole, s'il est moins boisé que le Beaujolais vert, comprend une partie notable de boisements. Sur les Monts du beaujolais les conditions sont adaptées à la production de résineux. Sur les contreforts, les boisements se présentent sous la forme de taillis en limite des vignes, accrus naturels ou petits massifs boisés. Les dynamiques en cours montrent une tendance à la fermeture des espaces ouverts et à une avancée de la forêt, tantôt sous forme de culture de résineux, tantôt suite à un enrichissement avancé de certaines parcelles. Pourtant, sur de nombreux secteurs, l'agriculture d'élevage et de prairies est associée à la sylviculture des monts ou présente dans les fonds de vallons, et permet de maintenir une diversité de milieux riches et complémentaires. Ces complémentarités sont à développer au sein du territoire d'étude mais également entre Beaujolais Vert et Viticole. Par ailleurs, le paramètre du dérèglement climatique agit sur le risque de feux de forêt et la répartition des espèces forestières : l'augmentation prévisible des températures et la diminution des précipitations estivales va favoriser l'extension de la forêt méditerranéenne au détriment des forêts alpines et subalpines. Pour une plus grande résilience des forêts, la diversité des peuplements est à développer à plus grande échelle.

##### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

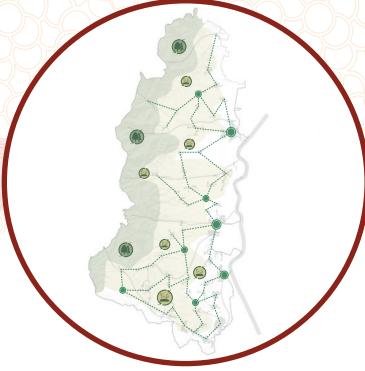
- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 3 # Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

##### LOCALISATION DE L'ACTION

###### Espaces forestiers et lisières forestières

Objectifs de l'action	<b>Identité du territoire :</b> Valoriser la qualité des forêts du Beaujolais <b>Paysage partagé :</b> Faire dialoguer les acteurs de la filière bois-forêt, les propriétaires privés, et sensibiliser le grand public aux questions de gestion forestière <b>Adaptation au changement climatique :</b> Gérer durablement les surfaces forestières du territoire et lutter contre le risque incendie <b>Qualité de vie :</b> Rendre accessible les espaces forestiers et leurs ressources
Feuille de route	<p>Tout de suite /</p> <p>1. Réaliser un outil de connaissance et de suivi du patrimoine forestier du territoire (cartographie forestière, base de donnée...) et lancer des actions d'études</p> <p>Demain /</p> <p>2. Coordonner un réseau d'acteurs fort et structurant pour assurer la structuration de la filière bois. (propriétaires forestiers, ONF, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, collectivités, scieries locales, constructeurs, entreprises du bâtiment..)</p> <p>Après-demain /</p> <p>3. Mettre en place une dynamique de sensibilisation et de gestion partagée sur l'ensemble du territoire permettant de mieux comprendre les liens entre forêt, espaces agricoles et naturels et assurer une protection sur le long terme du territoire face au changement climatique</p>
Partenaires potentiels	Communautés de communes/ ONF/ CRPF/ Eleveurs/Chambre d'Agriculture
Outils opérationnels	OAP, AFP (Association Foncière Pastorale) elle ne porte pas atteinte aux droits de propriété. C'est un outil de gestion et les propriétaires conservent l'ensemble de leurs droits (vente, hypothèque, donation...) Convention pâturage entre AFP et agriculteurs Schéma régional de gestion forestière (SRGS)/ Plans de gestion forestière de chaque forêt/ Plan simple de gestion (PSG), Règlement type de gestion (RTG) ; Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) édité par le CRPF pour la région ; Cartographie forestière
Critères d'évaluation ou indicateurs	Type de suivi à définir par les partenaires du Plan de Paysage.

# FAIRE DU BEAUJOLAIS UN PAYSAGE PRODUCTIF QUI ANTICIPE LES MUTATIONS



## PROJETS ET DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

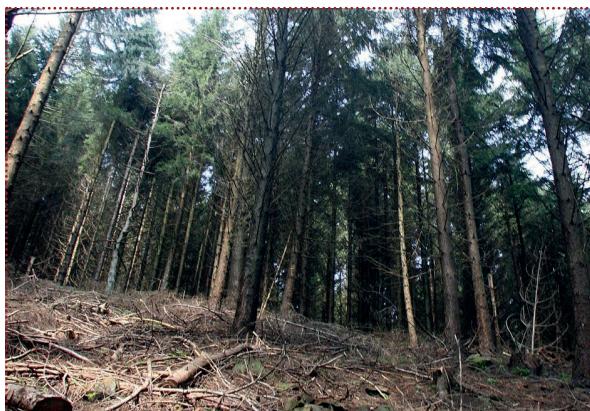
- Démonstration des différentes manières de gérer la forêt avec une diversité d'essences dans la Forêt de la Flachère. (visitable et supports de sensibilisation pour les scolaires.)

## RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS



### MANUEL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA GESTION FORESTIÈRE - PNR DE SAINTE-BAUME

Territoire très forestier, l'un des enjeux du Parc est de concilier développement harmonieux et préservation des patrimoines au travers d'une gestion forestière multifonctionnelle permettant de garantir : une qualité des paysages, la réponse aux attentes de la filière bois (production) et de la population (cueillette, loisirs de plein air, etc.), la pérennité de la chasse et du sylvopastoralisme et le maintien d'une biodiversité ordinaire et remarquable. Ce manuel doit permettre d'orienter la gestion forestière vers des pratiques plus intégratives des paysages et de la biodiversité.



### LE CRPF ET L'ANIMATION FORESTIÈRE DANS LA LOIRE

Le CRPF réalise une animation forestière et mise en œuvre du plan filtre Forêt-Bois du Département de La Loire (instruction aide boisement / reboisement ; instruction aide aux opérations sylvicoles ; instruction aide foncière).

- Le contrat Vert et Bleu Grand Pilat - IPAMAC, met en place une trame de vieux bois en forêt privée, en partenariat avec l'ONF.
- Le projet « Forêt du Pilat : tradition et évolution » porte un appui technique à des reboisements expérimentaux face au changement climatique.
- La certification PEFC en Auvergne-Rhône-Alpes est une preuve pour la ressource bois renouvelable provenant de forêts gérées durablement reconnue au niveau mondial.



### ACTIONS SYLV'ACCTES

L'association Sylv'ACCTES, permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses à impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Depuis six ans, Sylv'ACCTES propose une aide financière aux propriétaires forestiers (publics et privés) souhaitant s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt. L'action de Sylv'ACCTES vise, dans un premier temps, à stimuler les dynamiques de réaction naturelle des peuplements forestiers. Il s'agit d'abord de favoriser la germination sur le sol forestier (apport progressif de lumière), puis de sélectionner des arbres dit « d'avenir » et de les accompagner dans leur croissance tout au long du cycle de gestion forestière. La plantation peut intervenir en complément.

Pour exemple, sur le territoire des Monts et coteaux du Lyonnais, le processus d'élaboration du Projet Sylvicole Territorial s'est conclu en novembre dernier. Trois modalités de gestion forestière ont été identifiées, et le PST passe à présent dans sa phase opérationnelle avec l'accompagnement de premiers travaux forestiers financés par Sylv'ACCTES.

## ANNEXE 2

## PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS

# SIMULATION D'EVOLUTION DES MUTATIONS EN COURS DES PAYSAGES DES COTEAUX VITICOLES - QUELQUES EXEMPLES

Novembre -2025

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn



# DES PAYSAGES EN MUTATION

**Etat initial du paysage :** *Dynamique d'évolution de coteaux viticoles en cours d'enrichissement*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photographie FABRIQUES, Novembre 2022.

**Approche prospective :** Poursuite de la dynamique d'enrichissement, N+10.



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photomontage FABRIQUES, Décembre 2022.

- Premier stade d'enrichissement, apparition d'ourlets de végétation (bosquets), embroussaillement des rangs de vigne.
- Fermeture progressive des coteaux viticoles qui deviennent boisés.

# DES PAYSAGES EN MUTATION

**Etat initial du paysage :** *Dynamique d'évolution de coteaux viticoles en cours d'enrichissement*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photographie FABRIQUES, Novembre 2022.

**Approche prospective : Poursuite de la dynamique d'enrichissement, N+30**



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photomontage FABRIQUES, Décembre 2022.

- Deuxième stade d'enrichissement, évolution de la friche viticole en friche boisée.
- Affirmation de la densité boisée.

# DES PAYSAGES EN MUTATION

**Etat initial du paysage :** *Dynamique d'évolution de coteaux viticoles en cours d'enrichissement*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photographie FABRIQUES, Novembre 2022.

**Approche prospective : Reconquête viticole intensive**



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photomontage FABRIQUES, Décembre 2022.

- Affirmation de l'activité viticole et homogénéisation du paysage.
- Energie photovoltaïque sur toitures et chaufferie bois-énergie locale (revalorisation des ceps de vignes).

# DES PAYSAGES EN MUTATION

**Etat initial du paysage :** *Dynamique d'évolution de coteaux viticoles en cours d'enrichissement*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photographie FABRIQUES, Novembre 2022.

**Approche prospective :** *Diversification agricole et mise en place d'un système en polyculture-élevage*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photomontage FABRIQUES, Décembre 2022.

- Diversification des pratiques agricoles du territoire
- Affirmation d'un paysage ouvert, exploité,
- Complémentarité des milieux et pratiques : élevage, maraîchage, viticulture, céréales..
- Energie photovoltaïque sur toitures et méthanisation (valorisation des déchets agricoles)

# DES PAYSAGES EN MUTATION

**Etat initial du paysage :** *Dynamique d'évolution de coteaux viticoles en cours d'enrichissement*



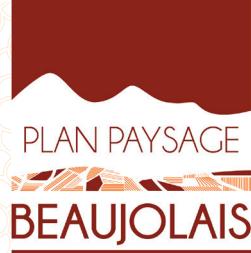
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photographie FABRIQUES, Novembre 2022.

**Approche prospective :** *Diversification agricole et mise en place d'un système agro-forestier.*



Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais Photomontage FABRIQUES, Décembre 2022.

- Affirmation d'un paysage agro-forestier.
- Valorisation des espaces boisés issus de l'enrichissement
- Intégration de l'arbre au sein des espaces agricoles, viticoles
- Diversification des pratiques et des filières (élevage, bois de chauffe, arboriculture, oléiculture...)
- Energie photovoltaïque sur toitures et éoliennes



Novembre -2025

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn



## ANNEXE 1